



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N° 55 Juillet - Août - Septembre 2011



***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SC29 00/33 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89

Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759

E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - <http://www.aiace-be.eu>



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire

Ecrin n° 55 – Juillet – Août – Septembre 2011

EDITORIAL

2 Notre statut est menacé/Ons statuut bedreigd

LA VIE de l'AIACE, section Belgique

- 4 Echos des Assises à Riga, Aiace International
- 7 Echos du CA de la section Belgique
- 7 Remise coupe de l'Aiace, compétition football
- 8 Les charmes cachés de l'Aragon
- 9 L'Aiace dans le Hainaut
- 10 Provins et Vaux-le-Vicomte
- 12 Sur les traces des Chevaliers teutoniques
- 14 Activités section B. 2^e semestre 2011

QUESTIONS EUROPEENNES

- 15 La Pologne aux commandes
- 17 Briand & Stresemann, les précurseurs
- 18 Renforcement, remise en cause de Schengen ?
- 20 Créationnisme et les sciences en Europe
- 21 Traduction à la Commission européenne
- 23 Année du vieillissement actif
- 24 Une taxe à laquelle nous avons échappé

QUESTIONS GENERALES

25 Faut-il encore manger de la viande ?

LES EUROPEENS QUI ONT FAIT L'HISTOIRE

26 Un livre sur Emile Noël ...

29 ILS NOUS ONT QUITTES

BREVES

- 30 M. Barnier à l'Université Humboldt, Berlin
- 31 Premiers satellites européens en 2011
- 31 Solarflugzeug schafft ersten EU-Flug
- 32 Retour d'un train mythique, Moscou - Nice
- 32 L'UE super observateur à l'ONU

33 LES LECTEURS NOUS ECRIVENT

34 RIONS UN PEU

35 Composition du Conseil d'administration

Ont participé à ce numéro : Y. Demory, J.-P. Dubois, D. Guggenbühl, A. Lagae, P. Loir, J. Mateus Tique, J.-B. Quicheron, J.-R. Rabier L. Schubert, A. Vanhaeverbeke, N. Vogel
Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410, Site : <http://www.aiace-be.eu>

Editeur responsable :

André Vanhaeverbeke

Rédacteur en Chef :

Jean-Bernard Quicheron

Comité de rédaction :

Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique



Conception graphique et mise en page :

Jean-Bernard Quicheron

Email : jbquicheron@base.be

Impression :

Ateliers de reproduction de la
Commission

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SC29 00/33 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - <http://www.aiace-be.eu>

Editorial

Notre statut est menacé

Depuis sa mise en place le 1^{er} janvier 1962, le «statut des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne» a été modifié et modernisé ponctuellement plus de cent fois. Il s'agit donc d'un statut moderne et approprié pour un Service public européen indépendant, compétent et permanent. Lors de l'élargissement de l'Union en 2004, une révision fondamentale a apporté des rationalisations et modernisations, mais aussi des éléments d'économie et de démantèlement du Service public européen, par exemple : disparition de la catégorie D et recours à des milliers d'agents contractuels, temporaires, mal payés et souvent en situation précaire.

La récession de 2008-2009 qui avait suivi la crise financière de 2007-2008 est surmontée au niveau de l'UE dans son ensemble et s'est transformée en reprise confirmée, même si quelques pays membres restent dans des situations budgétaires graves et sont obligés de demander des sacrifices importants à leurs citoyens. Nous en sommes conscients.

Cela dit, notre méthode statutaire d'adaptation des rémunérations et pensions reflète en parallèle les plus et les moins des évolutions nationales avec un certain décalage dans le temps. En dépit de ce fait indéniable, le Conseil continue à prendre prétexte de la 'crise' pour s'attaquer à la 'Méthode', à nos pensions et au statut en général :

- décembre 2009 : refus d'appliquer la méthode, refus déclaré illégal en novembre 2010 par la Cour de Justice
- décembre 2010 : après des hésitations, le Conseil respecte l'arrêt de la Cour et applique la méthode pour 2010 (+ 0,1% en nominal et -2,2% en pouvoir d'achat) mais il demande d'appliquer à l'avenir la clause d'exception et de mettre la Méthode hors vigueur
- janvier 2011 : le Conseil demande à la Commission de revoir complètement notre régime de pensions qui, pourtant, se trouve en équilibre (cf. Vox n° 87, pages 15 & 16)
- 20 juin 2011 : huit pays membres et le 26 juin onze pays membres s'attaquent tous azimuts à notre statut, nos rémunérations et nos pensions.

La Commission, sensible à ces attaques, s'est engagée dans une révision de notre statut dans le contexte de sa proposition de cadre financier 2014-2020. Le Président Barroso et le Vice-président Sefcovic ont présenté ce projet de révision du statut le jeudi 30 juin 2011 aux représentants du personnel et de l'Aiace. Même si ce projet semble sauvegarder des éléments importants de la Méthode et de notre régime de pensions, une négociation extrêmement difficile s'engage, d'abord avec la Commission, puis avec le Conseil et le Parlement. Le plus grand danger réside dans le fait que, même si la concertation avec la Commission aboutit à un résultat acceptable, le Conseil peut dénaturer la proposition finale de la Commission en fonction de ses buts déjà annoncés qui nous sont clairement défavorables.

Dans le conflit de longue haleine qui s'annonce, il est clair que l'Aiace doit se montrer solidaire avec le personnel actif. Les membres de la Section Belgique notamment sont invités à participer aux manifestations qui seront organisées par le personnel actif.

Le Comité de rédaction

Ten geleide

Ons statuut wordt bedreigd

Sinds de invoering van het "statuut van ambtenaren en andere personeelsleden" van de Europese Unie op 1 januari 1962 is het te hooi en te gras meer dan honderd maal gewijzigd en gemoderniseerd. Het is dus een modern statuut, dat past bij een onafhankelijke, bekwame en permanente Europese openbare dienst. Bij de uitbreiding van de Unie in 2004 bracht een grondige herziening rationalisering en modernisering, maar ook elementen van bezuiniging en ontmanteling van de Europese openbare dienst, zoals: afschaffing van categorie D en een beroep op duizenden tijdelijke contractanten, die slecht betaald worden en vaak in een onzekere positie verkeren.

De recessie van 2008-2009, die volgde op de financiële crisis van 2007-2008, werd op EU niveau in haar geheel overwonnen en omgezet in een duidelijke heropleving, ook al blijven een aantal lidstaten ernstige begrotingsproblemen kennen, waardoor ze genoodzaakt zijn aanzienlijke offers van hun burgers te vragen. Wij zijn ons daar terdege van bewust.

Hoe dan ook, onze statutaire methode van aanpassing van bezoldigingen en pensioenen weerspiegelt de opwaartse of neerwaartse ontwikkelingen op nationaal vlak, in parallel ermee, zij het met enig uitstel.

Ondanks dit onloochenbare feit grijpt de Raad nog steeds "de crisis" aan als voorwendsel om de "Methode", onze pensioenen en het statuut in het algemeen aan te vallen:

- december 2009: weigering om de methode toe te passen, werd in november 2010 door het Hof van justitie onwettig verklaard.
- december 2010: na aarzeling eerbiedigt de Raad het arrest van het Hof en past de methode voor 2010 toe (+0,1% nominaal en -2,2% koopkracht), maar vraagt in toekomst de uitzonderingsclausule toe te passen en de methode buiten werking te stellen.
- Januari 2011: de Raad verzoekt de Commissie ons hele pensioenstelsel, dat toch in evenwicht is (zie Vox N° 87, blz 15 en 16) te herzien.
- 20 juni 2011: acht lidstaten en op 26 juni elf lidstaten vallen van alle kanten ons statuut, onze bezoldigingen en onze pensioenen aan.

De Commissie, die gevoelig is voor deze aanvallen, is een herziening van ons statuut begonnen in de context van haar voorstel voor een financieel kader van 2014 tot 2020. President Barroso en Vice-president Sefcovič hebben op 30 juni 2011 deze ontwerpherziening van het statuut aan de vertegenwoordigers van het personeel en van de IVOEG voorgelegd. Ook al lijkt dit ontwerp belangrijke elementen van de Methode en ons pensioenstelsel te bewaren, is er een uiterst moeilijke onderhandeling op komst, eerst met de Commissie, en dan met de Raad en het Parlement. Het grootste gevaar schuilt in het feit, dat zelfs als het overleg met de Commissie tot een aanvaardbaar resultaat leidt, de Raad het eindvoorstel van de Commissie kan verdraaien krachtens zijn al eerder aangekondigde doelstellingen welke duidelijk in ons nadeel uitvallen.

In dit conflict van lange adem dat zich aankondigt is het duidelijk, dat de IVOEG zich solidair moet tonen met het personeel in actieve dienst. Met name de leden van de afdeling België worden opgeroepen deel te nemen aan de betogingen van het actieve personeel.

Het Redactiecomité

❖ La vie de l'AIACE Section Belgique

- **Echos de l'Assemblée générale annuelle et des Assises de l'AIACE à Riga du 16 au 20 mai 2011**

Ludwig Schubert



En 2011, parmi les quelque 18.000 Anciens de l'UE, plus de 9.000 sont membres de l'Association Internationale des Anciens des Communautés Européennes (AIACE). Selon leur lieu de résidence, ces membres sont répartis dans 14 (et bientôt, avec l'Autriche, 15) sections par pays. Ainsi, les sections de l'AIACE couvrent les 15 anciens pays membres avant les élargissements de l'Union européenne d'abord à 25, ensuite à 27 pays membres. La section Belgique avec ses 3.300 membres est la plus grande des sections de l'AIACE. Ceci s'explique par le fait qu'environ la moitié des Anciens ne quittent pas leur lieu de travail au moment de leur retraite (*voir les deux tableaux à la page suivante*).

En tant qu'Association internationale sans but lucratif (AISBL) de droit belge, l'AIACE « Internationale » doit obligatoirement tenir chaque année une Assemblée générale statutaire ouverte à tous les membres de l'association. Celle-ci discute, entre autres, le rapport d'activité du président et le rapport financier du trésorier général ainsi que les futures orientations de l'Association et décide le budget pour l'année en cours qui *aura déjà* été examiné par le Conseil d'administration composé de deux membres titulaires et de deux membres suppléants pour chaque section. Le Contrôle démocratique a donc lieu à deux niveaux : au Conseil d'administration par les délégués des sections et en Assemblée générale directement par les membres présents à l'Assemblée. Tous les trois ans, l'Assemblée confirme les délégués proposés par les sections pour constituer le Conseil d'administration (CA) pour les trois prochaines années. Ce CA *élit*, à bulletin secret, le nouveau Président de l'AIACE pour un mandat de trois ans non renouvelable ainsi que le Vice-président et confirme le secrétaire général et le trésorier général *tout comme* les membres du Bureau que le président lui a proposé.

Cette année, les mandats du Président Gerald COGET et du Vice-président Sven MOGENSEN ainsi que ceux des membres de ce Bureau de la Présidence se sont terminés. Richard HAY, Président de la Section Royaume-Uni a été élu Président de l'AIACE Internationale pour les trois prochaines années. Conformément à l'article 27 des Statuts de l'AIACE, Ludwig SCHUBERT, ancien Président de l'AIACE de 2005 à 2008, a été élu Président honoraire à vie de l'AIACE et a eu *pour* mandat de s'occuper plus particulièrement, au sein du nouveau Bureau, des questions relatives au Statut, aux rémunérations et pensions. Ces sujets sont particulièrement importants à l'heure actuelle, compte tenu des nouveaux projets de modifications du Statut des fonctionnaires et autres agents de l'UE. Pierre BLANCHARD, ancien secrétaire général, a été élu Vice-président et reste rédacteur en chef de Vox. Henk DAS est réélu trésorier général et Dominique DESHAYES est désignée Secrétaire générale. Despina VAMVAKIDOU, Présidente de la Section Grèce, a été nommée Membre du Bureau du Président. Notons aussi que trois membres du Bureau du Président sont également membres élus du Conseil d'Administration de la Section Belgique (P. Blanchard, D. Deshayes et L. Schubert) et que le Trésorier général, Henk Das est membre de la Section Belgique.

L'AIACE et les pensionnés - statistiques

Tableau 1
Pensionnés et adhérents AIACE 2010

<i>Pays</i>	<i>Nombre de pensionnés *</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>
Belgique	6.901	3.254
Danemark	428	258
Deutschland	1227	695
España	484	198
France	2199	982
Grèce	236	20
Irlande	160	120
Italie	2.056	1.266
Luxembourg	2.033	996
Pays-Bas	379	385
Portugal	206	75
Suède	149	94
Finlande	101	68
Royaume Uni	742	542
14 pays	17 .301 **	8.953 **

Source : Rapport d'activité, Assemblée de Riga

* selon les pays de résidence

** il y a des pensionnés résidant dans d'autres pays et il ya quelques adhérents qui sont membres directement à l'AIACE Internationale

Tableau 2

Adhérents de la Section Belgique par nationalité – début 2011*

<i>Nationalité</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Nombre</i>
1. Allemagne	517	12. Italie	448
2. Australie	1	13. Luxembourg	53
3. Autriche	6	14. Norvège	2
4. Belgique	1.348	15. Pays-Bas	193
5. Danemark	50	16. Portugal	21
6. España	49	17. Royaume Uni	144
7. Etats-unis	2	18. Russie	1
8. Finlande	3	19. Slovénie	1
9. France	349	20. Slovaquie	1
10. Grèce	49	21. Suède	10
11. Irlande	40	22. Suisse	5
Total < 1- 11	2.414	Total < 12-22	884
-	-	Total 1 - 22	3.293

* Source : Documentation distribuée à l'Assemblée générale de la Section Belgique du 18.3.2011

L'Assemblée générale de l'AIACE est toujours une occasion de contacts directs avec l'Administration de la Commission, avec le PMO (Paymasters Office) et avec les administrations d'autres institutions de l'UE. Ces contacts sont toujours très utiles et précieux : ainsi a-t-on traité en assemblée plénière les questions générales et en trois ateliers les questions plus spécifiques et personnelles.

Il est en outre de tradition que l'Assemblée générale de l'AIACE reçoive les salutations de bienvenue de personnalités locales et accueille la visite de personnalités européennes renommées. Cette année, à Riga, capitale de la Lettonie, une lettre chaleureuse de bienvenue du Président de la République de Lettonie a été lue en Assemblée. En outre, l'ancien Vice-président de la Commission et actuel gouverneur de la Banque centrale de Finlande, Erki LIIKANEN, et le Vice-président actuel de la Commission Maros SEFCOVIC et Mme Irène SOUKA, Directeur général des Ressources humaines de la Commission, ont honoré les Anciens de leur présence. En Assemblée générale, M. Liikanen, a fait un exposé passionnant sur les perspectives de rattrapage spectaculaire de pays comme la Chine et l'Inde qui, à terme, ont un potentiel économique dépassant celui des Etats-Unis et de l'Union européenne : raison de plus pour renforcer l'unité européenne Il a également commenté les difficultés éprouvées actuellement par certains pays membres pour financer la dette publique et les évolutions divergentes des taux d'intérêt des titres publics des Etats membres qui en résultent. M. SEFKOVIC, lors du «dîner de gala» clôturant les deux journées d'assemblée a prononcé un discours très émouvant, se référant à son expérience personnelle de jeunesse dans le bloc de l'Est et à sa profession de foi pour les valeurs de l'Union européenne. Il a également souligné la nécessité de sauvegarder l'excellence du Service public européen et a essayé de rassurer les Anciens face aux craintes liées à la perspective de nouvelles modifications du Statut des fonctionnaires et à leurs répercussions potentielles sur les rémunérations et pensions. Les deux orateurs ont fait l'objet de «standing ovations» de la part des 250 adhérents de l'AIACE présents. (Vous trouverez davantage de détails concernant les deux exposés dans le VOX n°88).

Il est aussi de tradition que la réunion d'un si grand nombre d'Anciens venus des différents pays de l'Union soit mise à profit pour retrouver d'anciens collègues et amis. Le but est également de faire meilleure connaissance avec le pays de l'Union où se tient l'Assemblée.

En 2011, pour la première fois, le choix du lieu s'est porté sur un nouveau pays membre, la Lettonie avec sa capitale Riga. Ainsi les participants ont-ils pu faire connaissance, la plupart pour la première fois, avec ce pays profondément européen, mais qui n'était réellement indépendant que de 1919 à 1939 et de nouveau à partir 1991 et qui a adhéré à l'Union européenne en 2004 parce qu'il partage ses valeurs et parce que celle-ci constitue en même temps une garantie pour son indépendance.

Riga est une splendide ville hanséatique et une capitale de style art nouveau qui avait été détruite pendant la dernière guerre et qui est maintenant soigneusement reconstruite dans son style d'origine. (cf. l'encadré sur Riga et la Lettonie dans Vox no 88).

La réussite des Assises 2011 à Riga n'aurait pas été possible sans le travail remarquable du Comité d'organisation désigné par l'AIACE Internationale, présidé par Didier Hespel et son équipe Eliane Van Tilborg, Marie Alice von Schumann, Irmen Nellens et Henk Das en collaboration avec Artion, soutenu au plan local et appuyé par le Secrétariat de l'AIACE internationale. Le choix de l'hôtel, des salles de réunion avec interprétation, et le type de visites

proposées avec guides multilingues compétents ainsi qu'une soirée à l'Opéra de Riga pour y assister au *ballet* « *La belle au bois dormant* » de Tchaïkovsky ont soigneusement été sélectionnés.

Deux événements méritent une mention particulière :

L'un est le dîner de gala qui clôturait les deux jours d'Assemblée et qui a eu lieu dans le prestigieux ancien théâtre de Riga. Pour être en harmonie avec le décor, les maîtres de cérémonie, Eliane Van Tilborg et Didier Hespel, chapeau à plumes et chapeau buse sur la tête, en tant que Comte et le Comtesse de Riga de la Lettonie le temps de la soirée, ont accompagné ce dîner préparé par un cuisinier local de toute première classe.

L'autre est la réception d'adieu au Château de Rundale (= « Ruhenthal »), château des Ducs de Courlande, un petit Versailles merveilleusement restauré, où « *le Duc et sa Cour* » en costume du 18^{ème} siècle ont accueilli les participants et guidé la visite des jardins et du château et ont fourni le cadre aux discours de remerciements et d'adieu. L'esprit de convivialité, qui était le maître mot de ces assises a été unanimement apprécié par tous les participants et a *fait de ces assises* « *un cru* » exceptionnel tout en ralliant les suffrages des plus exigeants.

❖ **La vie de l'AIACE - Section Belgique**
Philippe Loir



Lors de sa réunion de fin mai, le CA devait adapter sa représentation au niveau de l'international compte tenu de la nouvelle composition du bureau de ce dernier.

En effet, Dominique Deshayes qui vient d'être désignée secrétaire générale de l'international ne pouvait plus représenter la section Belgique au sein de l'international et Pierre Blanchard, nouveau vice-président international, souhaitait ne plus représenter la section au niveau international. Ce sont Philippe Loir et Jeannine Franchomme qui ont été désignés comme représentants suppléants au sein du CA International.

Le CA a aussi fixé les responsabilités de chacun des membres pour la nouvelle mandature comme indiqué à la fin de ce bulletin.

❖ **Echos 15^e édition du Tournoi de football du SchumanTrophy**

Dominique Deshayes, membre du CA de la Section Belgique, a remis en mai 2011 à l'équipe vainqueur du tournoi de football la coupe offerte par l'AIACE. Sur 25 équipes représentant 35 DG, c'est le SCIC qui a emporté la victoire par un score serré de 1-0. La coupe offerte par l'AIACE fut remise par Dominique Deshayes (photo), également présidente du Comité de soutien du Schuman Trophy.



- **Les charmes cachés de l'Aragon (4-10 avril 2011)**

Yvette Demory



Vingt-deux membres de la section Belgique ont parcouru cette partie d'Espagne peu connue. Ils l'ont traversée au gré du temps, surpris par l'arrivée soudaine et dans toute sa splendeur du printemps précoce. Alléchés par la goûteuse gastronomie et la richesse œnologique, ils ont savouré aussi les charmes des surprenants décors qu'ils ont croisés.



Enceinte fortifiée de Calatayud

Petit, peu peuplé et guère touristique, mais véritable musée, l'ancien royaume d'Aragon (1137 à 1516) couvre une superficie de 47.669 km² divisée en 3 provinces : Zaragoza, Huesca et Teruel. Elle est parcourue, sur 330 km, par l'Ebre, le plus grand fleuve espagnol.



Château de Calatayud

Son très riche patrimoine touristique couvre plusieurs époques dont villes et villages recèlent des trésors. Si, du passage des *Romains*, on conserve encore d'intéressants sites archéologiques, l'*art musulman* se découvre entre autre au palais de la Aljaferia à Zaragoza et à Calatayud dont l'enceinte fortifiée (ses 5 châteaux et ses longs remparts) est la plus ancienne d'Espagne (IXe s.). Nous rencontrons l'*art roman* à Huesca et à Cinco Villas sur le Chemin de Saint-Jacques (cathédrales, monastères, temples et ermitages, ...).

L'*architecture cistercienne* s'admire aux monastères de Veruela et de Piedra et l'*art gothique* se déploie dans la cathédrale de Huesca, à Tarazona et à la Se de Zaragoza. Teruel est la ville *mudéjar* par excellence, style qui représente *le triomphe de la terre cuite et de l'imagination des Arabes alliées à la technique architecturale des Chrétiens*.



Cathédrale de Saragosse

Et puis, la Renaissance, le Baroque et le Néoclassicisme ont laissé des traces bien visibles sur les façades de bâtiments civils et de majestueux palais.

Ce musée en plein air, qui peut concurrencer l'Italie, surgit dans un écrin de verdure remarquable par la beauté et la variété des paysages constitués de hauts plateaux, déserts,

collines arborées, vallées verdoyantes et encaissées où coulent, parfois sauvagement, de sinueux ruisseaux et de très bouillonnantes rivières.

Pour parfaire la présentation de cette région particulièrement attachante, nous mentionnerons également les ravissants villages médiévaux perchés sur les collines, comme Albarracin et Daroca, où il fait bon se promener dans les ruelles étroites à la rencontre des rares villageois demeurés au pays et de vestiges surprenants d'un autre temps.



- **L'AIACE dans le Hainaut**
Philippe Loir

Le 26 mai, Thérèse Detiffe a conduit 25 excursionnistes de la Section Belgique découvrir deux sites prestigieux dans le Hainaut, l'hôpital Notre Dame à la Rose à Lessines et le château de Seneffe.

L'histoire de l'hôpital Notre Dame à la Rose recouvre une très longue période puisqu'il a été construit en 1242 et a arrêté ses activités hospitalières en 1980, huit siècles plus tard ! Depuis lors ses beaux bâtiments ont été transformés en musée qui raconte d'une manière vivante huit siècles d'histoire de la médecine et d'histoire de l'art. Sa visite permet de comprendre le très long cheminement de l'évolution des soins qui partent d'une absence totale d'hygiène pour aboutir aux règles d'hygiène moderne du 20^{ème} siècle.



Au Moyen Age imprégné de religion, la maladie était perçue comme la conséquence des péchés commis. La guérison des corps était donc indissociable de la purification de l'âme et le malade, obligatoirement pauvre, devait d'abord confesser ses péchés avant d'être admis à l'hospice Notre Dame à la Rose. Il était hébergé dans un lit collectif avec deux ou trois

compagnons de souffrance. De dévouées religieuses issues de la noblesse leur donnaient les soins indispensables et les nourrissaient avec les produits des potagers et fermes de l'hôpital.

Des vitrines montrent les instruments effrayants des chirurgiens et des médecins qui venaient « soigner » les malades. Et pourtant les archives montrent que 70% des malades sortaient vivants de l'hôpital.

Le musée expose aussi d'intéressantes œuvres offertes par les riches familles des religieuses. Parmi celles-ci, il faut signaler une curieuse et très rare représentation d'un Jésus barbu mais au corps de femme avec des seins et des hanches représentant un Christ hermaphrodite, sans doute l'incarnation de l'humanité dans sa double représentation de l'homme et de la femme.



Le groupe a déjeuné à l'Orangerie du château de Seneffe. Celui-ci, dans un style classique du 18^{ème} siècle, est devenu le musée de l'orfèvrerie de la Communauté française de Belgique.

Cette journée instructive et bien préparée correspond au souhait de la Section d'organiser désormais plus de voyages courts et économiques en complément des voyages lointains.

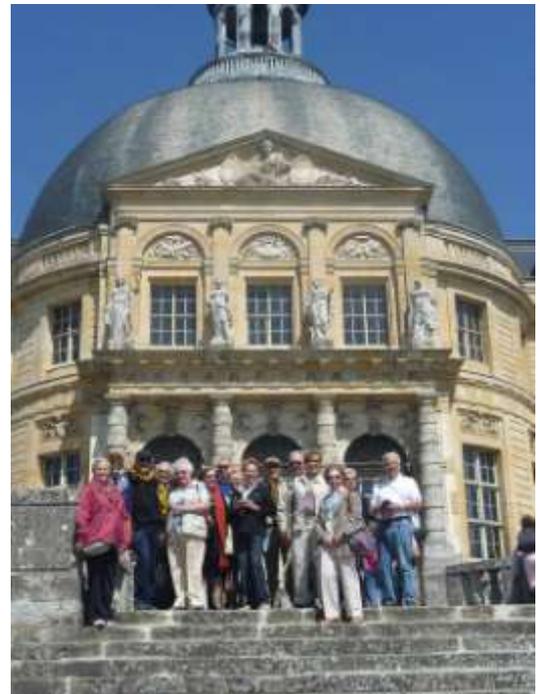
- **Voyage à Provins et Vaux-le Vicomte**

André Lagae

Inscrite en décembre 2001 au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, Provins, située au cœur de la plaine de Brie, est aujourd'hui une charmante ville de province.

Mais elle a connu ses heures de gloire lorsque les Comtes de Champagne régnaient en maîtres sur la région. En effet, Provins était au Moyen Age une des plus puissantes capitales économiques de l'Europe. Son essor était dû aux grandes foires qui, deux fois par an, amenaient les marchands de l'Europe entière, mis en confiance par la sécurité que leur offraient les Comtes de Champagne. Les guerres et les changements dans les axes commerciaux entraînèrent son déclin à la fin du XIII^e siècle.

La ville a cependant gardé de nombreuses traces de son passé glorieux, richesses que nous allons découvrir au fil des jours.



Pour nous mettre dès le départ dans une ambiance « médiévale », nous sommes conviés à un spectacle de **fauconnerie**, la distraction favorite des seigneurs féodaux. Dans le cadre des remparts, nous avons assisté pendant plus d'une heure à un véritable ballet aérien. Aigles,

vautours, chouettes, milans, faucons et d'autres encore virevoltent au-dessus de nos têtes répondant à l'appel des fauconniers. Ce spectacle fascinant s'est terminé par une haie de vautours au sommet des murs des remparts. Impressionnant !

A la sortie, le petit train touristique nous attend et nous partons à la découverte de la ville. Nous longeons tout d'abord les **remparts**, magnifiques ouvrages d'art édifiés au XIII^e siècle. Ils sont uniques car les tours possèdent des formes architecturales très variées.

Poursuivant notre promenade, nous arrivons au pied de la **Tour César**, symbole de puissance des Comtes de Champagne. Ce donjon construit au XI^e siècle a rempli de nombreuses fonctions : tour de guet, prison, clocher. Le dernier étage offre une vue panoramique sur la ville et ses environs.

Face à la Tour César, la **Collégiale Saint-Quiriace** (Quiriace était un Juif repent) qui fut édifée au XII^e siècle mais les difficultés financières du royaume la laisseront à jamais inachevée.

C'est à pied que nous continuons notre balade à travers les rues et ruelles, admirant au passage de belles demeures qui, elles aussi, ont gardé les marques du passé, comme par exemple : les deux portes d'entrée, la petite porte donnant un accès direct au sous-sol pour en faciliter l'accès.

La première visite du lendemain est consacrée à la **Grange aux dîmes**, vaste maison typique de Provins avec sa superbe salle inférieure voûtée qui, au moment des marches, servait de salle de stockage. Le musée qui y est installé évoque tous les métiers de l'époque : tailleurs, tisseurs, tanneurs, tailleur de pierre, écrivain public et aussi « l'échangeur » c'est-à-dire la personne chargée de la conversion des monnaies. Nous étions encore loin de la monnaie unique !

Rapportée des croisades par Thibaud IV de Champagne en 1240, la rose est l'un des symboles de la ville. C'est pourquoi une visite à la **Roseraie** s'imposait. L'accueil est chaleureux et on nous invite, après la visite de la roseraie qui s'étend sur 3,5 hectares, à déguster des produits à la rose : thé, glace et surtout ces merveilleux macarons dont on n'a, hélas, pas pu faire provision ! En effet, comme ils ne se conservent pas, leur fabrication est limitée aux dégustations journalières. Dommage !



Provins, vue des airs

La promenade dans les jardins fut très courte car, malheureusement, les rosiers n'étaient pas encore en fleurs. Par contre, nous nous attardons à la boutique qui offre une série de produits à base de rose : thé, eau, savon, huile, crème, serviettes parfumées, pétales de rose, et même de la moutarde à la rose. A chacun son choix.

C'est l'heure du déjeuner et nous nous dirigeons vers **La Croix d'Or**, la plus vieille auberge de France. Cet établissement existe depuis le 13^e siècle et n'a jamais eu d'autre destination que l'hôtellerie. Cadre sympathique et cuisine savoureuse.

Aux pieds des remparts, un dernier spectacle **La légende des chevaliers** nous replonge dans le Moyen Age. De grandes réjouissances sont données pour le retour de croisades de Thibaud IV; cavalcade, voltige, dressage et jonglerie se succèdent pour accueillir le Chevalier. Mais le terrible Torvark, accompagné de ses loups et de ses guerriers, veut conquérir Provins. Il s'ensuit une série de cascades, joutes et combats spectaculaires rythmés par le galop des chevaux.

Le spectacle est également très animé du côté spectateurs car les gradins sont largement occupés par des enfants qui applaudissent les «bons» et huent les «mauvais» et nous, les «grands enfants» que nous sommes, n'hésitons pas à suivre les petits !

En moins de 50 km, nous avons fait un bond de 4 siècles et nous nous trouvons devant le **Château de Vaux-le-Vicomte**, cette somptueuse demeure construite par l'architecte Le Vau à la demande de Nicolas Fouquet, Surintendant du Roi Louis XIV. C'était le rendez-vous des artistes et des grands esprits de l'époque : Molière, Corneille, Charles Perrault, La Fontaine, Madame de Sévigné et bien d'autres y séjournèrent. Mais tout ce faste et cette magnificence attirèrent les foudres du Roi qui accusa son Surintendant de malversations et le condamna à la détention à perpétuité. Grandeur et décadence, Nicolas Fouquet croupit en prison jusqu'à la fin de ses jours.

J'ai boudé la visite du château que je connaissais déjà et j'ai préféré me promener dans les jardins dessinés par Le Nôtre. Très beau jardin à la française avec une succession de plans d'eau et de parterres. Que l'on soit sur la terrasse le dos au château ou au fond du jardin le regard tourné vers le château, la perspective est magnifique. Seul regret, il n'y avait pas de fleurs, trop tôt dans la saison sans doute !

Et c'est ainsi que se termine notre petit voyage dans le temps, de Provins, la médiévale, à Vaux-le-Vicomte, le brillant XVII^e siècle. Trois jours dans cette belle région de France, sous un ciel sans nuage et en compagnie d'une petite troupe bien sympathique, n'est-ce pas idyllique ? Merci, Thérèse !

- **Sur les traces des Chevaliers Teutoniques du 13 au 18 juin 2011**

Yvette Demory

Sur les traces des Chevaliers Teutoniques, les 33 membres de la section Belgique ont pénétré l'Histoire non seulement celle d'un ordre hospitalier devenu un puissant et riche ordre militaire, mais également celle plus récente dont ils furent témoins malgré eux.

L'Ordre des Chevaliers Teutoniques (Deutscher Ritterorden) a été fondé en 1190 à Saint Jean d'Acre par Frédéric de Souabe à l'initiative de négociants hanséatiques de Brème et de Lübeck



pour aider les pèlerins et les croisés tombés malades. Il n'admettait que des Allemands de bonne noblesse, a colonisé l'Europe de l'Est et acquis de grandes richesses. Son déclin commença en 1410 avec la bataille de Tannenberg, il perdit ses territoires en 1525 et se retira en Allemagne.

Les châteaux-forteresse que nous avons visités (Thorun, la ville où vécut Nicolas Copernic, Kwidzyn/Marienwerder, Malbork/Frauenburg, ...) sont surprenants par leur position stratégique, leur monumentalité, leur structure et architecture en briques rouges. Malgré le temps et les guerres, des vestiges sont demeurés et après avoir été soigneusement restaurés ont été transformés en de riches musées. L'Unesco en a d'ailleurs classés plusieurs plus admirables les uns que les autres. A côté, s'élevaient des cathédrales réparées au fil des temps, écrins d'œuvres d'art anciennes. Les orgues de la splendide cathédrale gothique d'Oliwa sont renommées et nous avons eu le bonheur d'assister à un court concert du grand orgue (1763-1795) qui comprend 7876 tuyaux et possède 101 registres de voix.



Une belle surprise que la découverte de l'agréable Gdansk, riant sous le soleil et animée par une jeunesse gentiment chahuteuse ! Comment s'imaginer que cette cité fut détruite à 90% par l'Armée Rouge en 1945 ? La «Voie royale» que nous avons parcourue de long en large et d'un bout à l'autre plusieurs fois tant elle est belle, présente des façades de maisons reconstruites à l'identique. Si la ville montre encore quelques cicatrices, elle n'a pas renoncé à poursuivre les travaux de rénovation. La situation sur les quais de notre hôtel qui voisinait la Grande Grue, symbole de la ville, nous donna l'opportunité de partir en découverte à chaque moment de liberté pour admirer entre autre la cathédrale Notre Dame érigée entre 1343 et 1502 qui est la plus grande église de briques jamais bâtie dans le monde. Son horloge astronomique (fin XVe s) vaut le détour ! C'est aussi

de Gdansk que sont parties en 1980 les grèves conduites par Lech Walesa et qui aboutirent à la démocratisation du pays.

Curieux d'en savoir plus, nous nous sommes laissé emmener en mini-croisière vers Westerplatte, presque île située sur l'estuaire de la Vistule, synonyme d'héroïsme national : c'est en cet endroit qu'une poignée de soldats polonais tint tête à la Wehrmacht qui, le 1^{er} septembre 1939 lança du «Schleswig Holstein» le premier boulet de canon entraînant le monde dans la seconde guerre mondiale.

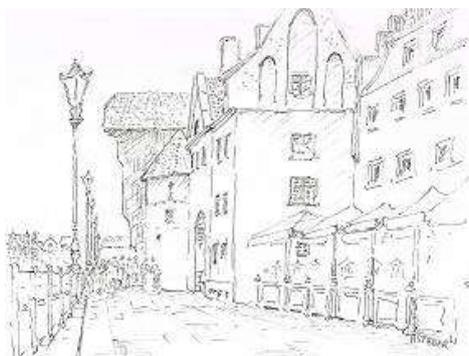


Profitant de la proximité avec Kaliningrad - Königsberg, nous nous sommes rendus dans l'enclave surnommée «La Petite Russie» : deux heures pour passer la frontière à l'aller, une autre heure au retour ... Logés dans le tout nouvel hôtel de la chaîne Radisson, nous avons eu un plaisant souper juchés sur de grandes chaises comme dans un bar. Une bande de joyeux retraités perchés sur de hauts tabourets, voilà qui restera un original souvenir !

Hélas, le lendemain lors de la visite de la ville, la pluie nous surprit amenée par un gros orage. Il ne reste quasiment rien de

feue Königsberg, la guerre et les Russes étant passés par là. Néanmoins, il nous plaisait de saluer le mausolée d'Emmanuel Kant et de visiter le musée qui lui est consacré dans la cathédrale de pierres rouges récemment reconstruite.

Pour conclure ces notes sur un voyage intéressant, culturel et didactique, il faut ajouter que nous avons été particulièrement touchés de l'accueil qui nous fut réservé partout, par la magnificence des restaurants et la qualité des repas, ainsi que par le personnel des hôtels. De plus, avec énormément de délicatesse, notre excellente guide polonaise a su éviter les allusions historiques sensibles.



Gdansk (quais et Grande Grue)
avec l'aimable autorisation d'André Staner

NB

Etant donné le grand nombre de personnes encore en liste d'attente, un second voyage avait été programmé en juin 2012. Or, le Championnat d'Europe UEFA de football aura lieu en Pologne et en Ukraine du 8 juin au 1^{er} juillet 2012. Nous avons donc décidé de reporter à 2013 la réédition de ce déplacement.

- **Situation des inscriptions aux activités de la section Belgique 2^e semestre 2011**

Yvette Demory

22 au 29 juillet	Croisière sur la Seine	complet
12 août	Exposition « Pudeurs et colères de femmes »	complet
21 août	Déjeuner au Golf Club d'Overijse	disponibilités
3 au 9 septembre	Voyage-découverte de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	disponibilités
3 au 10 octobre	Les merveilles du Portugal de Porto à Lisbonne	disponibilités
13 octobre	Causerie : « L'empire ottoman : ces Turcs qui ont fait frémir l'Europe »	disponibilités
20 octobre	Journée à Liège	disponibilités
29 nov - 2 déc	« La magie de Noël à Salzbourg »	complet
8 décembre	Visite de la RTBF	complet
9 décembre	Visite de la RTBF	disponibilités

❖ **Questions européennes**❖ **La Pologne aux commandes***Daniel Guggenbühl*

La Pologne exerce la présidence tournante de l'Union européenne au cours du second semestre 2011. Après la Slovénie, la République tchèque et la Hongrie, c'est la quatrième présidence d'un des pays ayant rejoint l'UE en 2004 et aussi la quatrième depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Un défi pour ce pays qui compte parmi les «grands» de l'Union (38 millions d'habitants) et dans lequel le sentiment national est très développé. Si on en juge par le dernier Eurobaromètre, son opinion publique reste très majoritairement pro-européenne puisque 62% des Polonais estiment que l'appartenance de leur pays à l'Union est une bonne chose. Seuls quatre Etats membres devancent la Pologne en termes d'«europophilie», la moyenne de l'Union se situant à 49%. Il faut dire qu'elle est le principal bénéficiaire des fonds structurels et du fonds de cohésion. Son gouvernement actuel, dominé par la droite libérale pro-européenne du premier ministre Donald Tusk, se prépare à la présidence depuis 2008 et voudra faire de cette présidence une réussite malgré quelques obstacles qui se dressent sur son chemin.



En effet, la mise en œuvre du traité de Lisbonne - on s'en aperçoit de plus en plus - tend à déplacer le centre de gravité institutionnel de l'Union vers le Conseil européen. Celui-ci, avec à sa tête un président «semi-permanent» discret dans son apparence mais efficace dans l'action, traite de plus en plus des affaires politiquement importantes. Les affaires étrangères échappent dans une large mesure à la présidence tournante puisque le Conseil AE est présidé par la Haute représentante, qui est aussi à la tête du Service extérieur. Il reste à la présidence tournante les conseils sectoriels, ce qui n'est pas négligeable, ainsi que le Conseil Affaires générales avec son rôle de coordination, mais les ministres des affaires étrangères, très sollicités par ailleurs, se font généralement représenter dans ses réunions.

A un moment où la réforme de la gouvernance économique est à l'ordre du jour dans l'Union, la Pologne souffre d'un autre handicap : elle ne fait pas partie de la zone euro. On estime en général que, malgré de bonnes performances économiques (3,5% de croissance en 2010), elle ne pourra pas entrer dans la zone avant les années 2014-2016. Elle a cependant fait un geste politiquement important en souscrivant, en mars dernier, en compagnie de cinq autres Etats non membres de la zone, au «Pacte pour l'euro plus» comprenant un ensemble d'engagements politiques – non contraignants - destinés à garantir la compétitivité et la convergence des économies.

Les Etats membres qui s'apprêtent à prendre la présidence tournante ont l'habitude d'annoncer leurs «priorités» pour le semestre à venir : il s'agit généralement d'une série plus ou moins longue de questions qu'ils entendent faire progresser au cours de cette période et qu'ils étalent

avec une certaine complaisance, mais les résultats obtenus en fin de parcours sont parfois loin de correspondre à leurs attentes car les mécanismes communautaires sont lourds et les intérêts des uns et des autres difficiles à concilier. La Pologne a annoncé la couleur dès juillet 2010 en esquissant un ambitieux catalogue de priorités dont nous nous limiterons ici à retenir deux éléments.

L'économie polonaise actuellement.

Pendant la période communiste, les Polonais ont été privés de liberté tout comme les autres peuples ayant subi le joug communiste. Mais voilà que, sa liberté retrouvée, la Pologne se remet très vite et devient un membre important de l'Union européenne en y adhérant le 1^{er} mai 2004 (6^e pays de l'Union avec 38 millions d'habitants). Depuis, elle a franchi de nombreux obstacles.

Ses entreprises sont devenues très dynamiques, son taux de chômage est bas (taux actuel 5%), les investissements s'y développent très fort. Pour 2012 un taux de croissance de 4% est envisagé alors que le reste de l'Union peine avec un taux moyen maximum de 1,8 %. Plus de 4 millions d'entreprises sont enregistrées en Pologne (2,6 millions en France en 2006). Belle revanche sur les nationalisations, 65% du PIB polonais est réalisé par le secteur privé. L'OCDE signale que les toutes petites entreprises privées polonaises de moins de 10 salariés créent 28% de la valeur ajoutée du pays contre 20% de moyenne au sein de l'Union.

Le système bancaire a résisté à la crise car les Polonais ont une épargne forte, le marché immobilier s'est un peu calmé après les flambées de 2006-2007. La moitié des habitants gagne entre 750 et 1.250 € mensuels nets et un quart plus de 1.300 €. En revanche, en matière de finances publiques, la Pologne ne s'en sort pas très bien, elle a un déficit de près de 8% du PIB. Il lui faudra réformer les retraites, car le taux d'emploi et l'âge de la cessation d'activité sont parmi les plus bas de l'Union. Il faudra, dans ce domaine, des décisions politiques courageuses. La dette publique de la Pologne est de 55%, soit un chiffre élevé mais encore acceptable.

JBQ

Le premier souci de la Pologne est le renforcement de la politique commune de sécurité et de défense. L'histoire d'un pays livré à plusieurs reprises aux envahisseurs a laissé des traces et les événements de cette année 2011, en particulier la cacophonie européenne dans la crise libyenne, lui donnent des arguments de poids pour plaider ce dossier et pour proposer une meilleure coopération entre les États membres. La Pologne donne d'ailleurs des gages substantiels à l'Europe en participant aux opérations EUFOR au Congo et en Bosnie ainsi qu'à la KFOR et à EULEX, qui opèrent au Kosovo. Tout cela ne devant pas porter atteinte au lien transatlantique, auquel la Pologne est très attachée.



Varsovie

L'autre ambition de la Pologne est la promotion du «partenariat oriental» de l'Union européenne. L'Ukraine, son grand voisin, est évidemment en tête de ses préoccupations et on peut penser qu'elle souhaite, à terme, l'adhésion de ce pays à l'Union lorsqu'il répondra aux conditions requises. Au-delà se profilent même, aux yeux de la Pologne, des pays comme le Bélarus voire la Moldavie une fois les conditions remplies. Quant aux pays des Balkans

occidentaux, la Pologne est favorable à leur adhésion à l'Union.

L'exercice de la présidence semestrielle de l'Union européenne est tout un art. Les spécialistes ne manqueront pas de scruter la manière dont la Pologne va gérer cette tâche nouvelle pour elle. Un Etat membre réussit d'autant mieux sa présidence s'il arrive à faire prévaloir l'intérêt communautaire sur tel ou tel intérêt particulier à son pays, s'il s'investit dans la recherche du compromis et s'il fait avancer quelques dossiers. Il peut alors, comme la Pologne le souhaite certainement, apparaître comme le bon élève de la classe.

❖ Briand et Stresemann, les précurseurs

Daniel Guggenbühl

Il est généralement reconnu que les avancées de la construction européenne entamée dans les années 50 du siècle dernier sont dues, dans une large mesure, au bon fonctionnement du couple franco-allemand. Inversement, lorsque le couple n'arrive pas à s'entendre, l'Europe piétine. Il y a des scènes de ménage et des ratés dans ce couple mais ses dirigeants ont compris, tout au long des dernières décennies, qu'il fallait mettre un terme à une rivalité ancienne et, grâce à la réconciliation des deux nations, poser les fondements de la construction européenne. Cela dit, on a tendance à oublier aujourd'hui que, après les affrontements et les horreurs de la Première Guerre mondiale, les scènes politiques allemande et française ont vu apparaître des dirigeants décidés à jeter les bases d'une paix durable par le biais du rapprochement entre les deux pays. Aristide Briand (1862-1932) et Gustav Stresemann (1878-1929) furent les artisans de cette politique.

Briand était le fils d'un modeste cafetier et avait commencé sa carrière comme avocat et journaliste avant de connaître une extraordinaire longévité politique dans la III^{ème} République puisqu'il fut plusieurs fois chef du gouvernement et plus de vingt fois ministre. Il fut d'abord un chaud partisan des réparations des dommages de guerre imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles, un problème qui, avec son corollaire de l'occupation de la Ruhr par les troupes françaises en 1923, empoisonna les relations avec l'Allemagne jusqu'à la signature, en 1925, des accords de Locarno, où cet orateur aux grandes envolées lyriques et à la voix grave et caressante, converti à présent à une politique de conciliation, représentait la France comme ministre des affaires étrangères.



Le négociateur allemand de Locarno, c'était le ministre des affaires étrangères Stresemann, issu d'un milieu plus aisé que Briand, juriste comme lui, passionné d'histoire, monarchiste dans l'âme refusant d'admettre la responsabilité de l'Allemagne dans le déclenchement de la guerre, ardent nationaliste proche des milieux patronaux de la République de Weimar. Son objectif était d'obtenir un assouplissement des clauses du traité de Versailles et la fin de l'isolement diplomatique de l'Allemagne, qu'il obtint par les accords de Locarno. Comme Briand, il a fini par choisir la voie du compromis et les deux hommes sont devenus amis, non sans être l'objet de critiques dans leurs pays respectifs. Stresemann fut même visé par une tentative d'assassinat.

Locarno était supposé ouvrir une ère nouvelle de paix mais nous savons aujourd'hui que ce n'était qu'une grande illusion. Nos deux diplomates n'étaient pour rien dans ce qu'on a appelé « la faillite de la paix » due à la résurgence des nationalismes et à la montée des totalitarismes dans les années 30, bien au contraire, et ils n'ont pas connu ces débordements, même s'ils ont pu les pressentir. Stresemann était malade depuis avant 1914 et mourut prématurément, physiquement épuisé, à l'âge de 51 ans. En septembre 1926, il avait obtenu pour l'Allemagne un siège permanent à la Société des Nations (SDN) installée à Genève et on dit que Briand, dans un élan d'enthousiasme, salua celui qui était devenu son ami en criant trois fois dans la salle « la guerre est finie ! ». Il avait vigoureusement soutenu la candidature de l'Allemagne à la SDN. Peu de temps après, en décembre 1926, Stresemann et Briand furent récompensés de leurs efforts par le prix Nobel de la Paix. L'Allemagne quittera la SDN en 1933.

L'amitié entre les deux hommes durera jusqu'à la mort de Stresemann. De fait, leur combat en faveur du rapprochement franco-allemand allait au-delà de la réconciliation entre les deux pays. Ils pressentaient la nécessité d'une unification de l'Europe. Peu de temps avant sa mort, Stresemann disait, dans une lettre à Briand, « nous avons le droit de parler d'une idée européenne...une communauté de destins nous lie les uns aux autres ». Quant à Briand, dans un discours très remarqué devant l'Assemblée générale de la SDN en septembre 1929, il suggéra la création d'une fédération européenne inspirée des idées du diplomate autrichien Richard Coudenhove-Kalergi.

Dès le mois de mai de l'année suivante, il adressa aux membres de la SDN un memorandum dessinant les contours de l'association européenne qu'il appelait de ses vœux et qui devait être fondée sur la solidarité de fait entre les peuples européens. Comment ne pas voir dans cette association, dont le projet a été écrit par Alexis Léger, son directeur de cabinet (et, en littérature, le poète Saint-John Perse), un précurseur de la future Communauté européenne ? L'originalité du projet était qu'il plaçait le politique avant l'économie, contrairement au schéma conçu dans les années 50 par Monnet et Schuman. On s'aperçoit aujourd'hui que le volet politique reste le maillon faible de l'Union européenne et que Briand, dans son lyrisme, était loin d'être un rêveur, ce qui n'empêcha cependant pas son projet d'être « encommissionné » et de rester sans suite .

Il est peu probable que l'AIACE organise une excursion dans la banlieue parisienne. Si toutefois il vous arrive de vous promener un jour ou l'autre dans les rues de la ville de Suresnes (Hauts-de-Seine), vous pourrez y découvrir un Boulevard Aristide Briand et une Avenue Gustave Stresemann.

❖ Remise en cause ou renforcement des accords de Schengen ?

João Mateus Tique



Les Accords de Schengen définissent un espace sans frontières intérieures, rendu possible par l'établissement de règles qui s'appliquent de façon identique à tous les Etats signataires de ces accords (22 Etats membres de l'UE et 3 autres Etats membres de l'Espace Européen : l'Islande, la Norvège et la Suisse). La libre circulation des citoyens communautaires et

extracommunautaires au sein de cet espace implique comme contrepartie la création et le renforcement d'une frontière externe, devenue commune.

La gestion de cette frontière extérieure commune est soumise à rude épreuve lorsque pour des raisons diverses on observe des afflux migratoires trop souvent incontrôlables et incontrôlés, comme cela a été le cas lors des conflits d'Irak et d'Afghanistan et comme c'est le cas aujourd'hui encore pour les populations des pays du Sud méditerranéen perturbées par les conséquences économiques et sociales, à court terme, des révoltes arabes.

Face à ces coups de butoir la forteresse Europe donne des signes de faiblesse évidents et certains Etats membres, notamment les plus affectés par le phénomène, comme la France et l'Italie, auxquels est venu se joindre le Danemark, s'en inquiètent et décident d'utiliser les moyens exceptionnels prévus dans les Accords pour contrer cette poussée, tout en proposant pour l'avenir, un renforcement, voire une remise en cause des mesures de contrôle aux frontières, tant extérieures qu'intérieures, de l'Espace Schengen.



La responsabilité du contrôle de cette frontière extérieure commune incombe à l'Etat membre dans lequel elle se situe, mais les conséquences d'une bonne ou mauvaise gestion seront potentiellement ressenties par l'ensemble des Etats signataires des Accords puisqu'il y a liberté de circulation à l'intérieur de cet espace.

Dans un tel contexte ne serait-il pas plus utile de considérer que les responsabilités de la gestion des frontières extérieures soient partagées entre l'Etat membre dans lequel elles se situent et les institutions choisies par le Comité Exécutif des Accords de Schengen et éventuellement par l'Union Européenne pour travailler ensemble, selon un mode de coopération à décider par les parties contractantes. Il est à signaler que ce Comité Exécutif a comme tâche essentielle de veiller à l'application de ces Accords et a été bâti selon le modèle du Conseil des Ministres de l'UE.

La formule est osée pour ceux qui sont attachés au sacrosaint principe de la souveraineté nationale, dont les frontières représentent un des signes les plus forts, mais une telle coopération aurait l'avantage d'harmoniser les moyens et les procédés de gestion tout autour de l'espace Schengen en utilisant de façon efficace et coordonnée, tous les instruments administratifs et judiciaires nécessaires à son bon fonctionnement.

Les instruments existant à l'heure actuelle, comme le SIS (Système d'Information Schengen), ou l'Agence Européenne de surveillance des frontières extérieures (FRONTEX) et même Eurojust, utilisés de façon efficace, pourraient constituer des bases solides pour instituer une coopération renforcée tant sur le plan douanier que policier et judiciaire et aboutir finalement à une meilleure gestion des crises aux portes et au sein de l'espace Schengen.

Les demandes d'asile politique sont gérées selon les dispositions de la Convention de Dublin qui viennent s'ajouter au dispositif Traité de Schengen en ce qui concerne la responsabilité des Etats concernant l'attribution du droit d'asile. Dans ce domaine comme dans celui du contrôle des flux migratoires, le besoin d'une meilleure coopération entre les Etats signataires est mis en

évidence par un certain repli sur soi et des reflexes sécuritaires dans le traitement de ces problèmes, avec une tendance à la généralisation des situations exceptionnelles qui sont déjà prévues dans les accords.

Dans toutes ces situations il est nécessaire que les rapports entre les Etats soient entretenus selon des principes de confiance réciproque et dans un esprit de solidarité en Europe et envers les situations de détresse dans le monde.

Pour le Président du Conseil Européen, Herman Van Rompuy, comme pour la Commissaire en charge des Affaires Intérieures, Cecilia Malmström, des améliorations du système actuel sont possibles et même souhaitables en vue de renforcer le fonctionnement normal des Accords et d'assurer une bonne gestion des situations de crise exceptionnelles, mais aucun d'eux ne serait partisan de remettre en cause les règles Schengen.

Partant du fait que la liberté de circulation est un acquis fondamental de la construction européenne, il restera à déterminer les critères définissant des circonstances exceptionnelles et permettant le rétablissement temporaire des contrôles aux frontières nationales. Pour la Commissaire, une telle décision devrait être européenne « sinon on risquerait de mettre en danger tout le système ».



Vue aérienne de Schengen

Finalement, personne ne semble vouloir la remise en cause du système et tout le monde souhaite par contre qu'il soit amélioré pour répondre aux défis et aux dangers d'un afflux migratoire non contrôlé. En même temps une meilleure prise en compte des problèmes et des solutions envisagées, au niveau communautaire, fait son chemin.

❖ **Créationnisme et enseignement des sciences**

Michel Vanden Abeele

Notre collègue, Michel Vanden Abeele, nous envoie le compte-rendu d'un colloque intitulé « Sciences et croyances » et organisé par le Centre d'action laïque organisé dans le cadre de la présidence belge en novembre 2010 et ayant donné lieu à des échanges entre experts et personnalités scientifiques, politiques et éducatives.

En 2007, les députés du Conseil de l'Europe adoptaient une résolution sur « Les dangers du créationnisme dans l'éducation » par 48 voix pour, 25 contre et 3 abstentions. L'objectif de la résolution n'était pas de critiquer la religion ni une croyance mais de mettre en garde contre certaines tendances à vouloir faire passer une croyance pour une science. Pourtant, un tiers des députés s'y est opposé, n'estimant pas nécessaire d'exclure l'enseignement du créationnisme dans les programmes scolaires scientifiques.

Remettre en cause le modèle de l'évolution revient à mettre en question la démarche scientifique qui se base sur l'observation, l'expérimentation et la modélisation. La tentative des créationnistes d'extraire la question de l'origine de l'homme du champ scientifique est une atteinte à la curiosité, au questionnement (en l'occurrence, de la nature) et à l'expérimentation.

Au-delà du modèle de Darwin, ce sont donc les démarches expérimentales qui se trouvent mises en cause.

Jeter l'opprobre sur la théorie de l'évolution, c'est poser la question de la place de la science dans notre système éducationnel. Que contient un cours de science, que transmettons-nous aux élèves et avec quelle pédagogie ? L'Europe doit s'interroger sur la place qu'elle réserve à l'enseignement des sciences. À titre d'exemple, en Europe, le ratio de chercheurs est de 5,7 sur 1000 travailleurs contre 9,4 au Japon et 8,08 aux Etats-Unis. Si la science n'est plus attractive, il est grand temps de remettre les questions de sa promotion et de sa pédagogie au centre des préoccupations. Le rôle du cours de science n'est-il pas de pousser les élèves à établir des relations causales, à échafauder des hypothèses ; à évaluer et interpréter des données ainsi que d'identifier et de contrôler des variables ; mais aussi à poser des questions, établir des comparaisons pour finalement argumenter ? Les cours de science sont à n'en pas douter le lieu privilégié de la mise en œuvre de ces quelques ingrédients qui permettront à la société de former des esprits capables de répondre aux défis futurs.

Les actes de ce colloque sont disponibles auprès du Centre d'Action Laïque (asbl) à Bruxelles.

- **La traduction à la Commission européenne, une longue histoire**
Norbert Vogel

Qui dit «organisation internationale» dit forcément «multilinguisme»: il était donc inévitable qu'une institution telle que la Commission européenne se dote d'un service de traduction, dont l'ampleur et l'importance sont allés croissant jusqu'à en faire un acteur à part entière du processus politique.

À vrai dire, le premier service linguistique communautaire est antérieur à la naissance de la Commission puisque la Haute Autorité de la CECA disposait, dès 1953, d'un service de traduction composé d'une trentaine de linguistes.

Mais c'est cinq ans plus tard que commence véritablement l'histoire de ce qui est aujourd'hui la DGT (Direction générale de la Traduction): le 15 avril 1958, le Conseil de la CEE adopte son règlement n° 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté Économique Européenne.

Ce règlement, plutôt succinct (il ne comporte que huit articles très brefs), constitue le point de départ d'une évolution qui, au fil des adhésions, fera de la DGT le plus grand service de traduction au monde.

De quatre langues au départ et néerlandais), nous sommes vingt-trois, ce qui a conduit à un des couples de langues possibles

En 1973, l'arrivée du Royaume-Uni, fait passer le nombre de langues



(français, allemand, italien progressivement passés à accroissement exponentiel (plus de cinq cents).

de l'Irlande et du Danemark officielles de quatre à six.

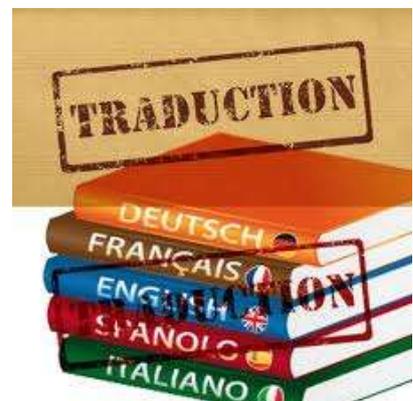
Au cours des années 1980 et 1990, l'espagnol, le portugais, le grec et, dans un deuxième temps, le finnois et le suédois viennent élargir encore l'éventail des langues pratiquées dans les services de la Commission. Mais c'est surtout pendant les années 2000 que la DGT se verra confrontée au plus grand défi de son histoire: douze nouvelles adhésions, ainsi que la reconnaissance de l'irlandais comme langue officielle, font passer le nombre de langues à vingt-trois.

D'autres éléments sont venus compliquer la donne: c'est ainsi que l'adhésion de la Grèce et de la Bulgarie a entraîné l'apparition de deux alphabets supplémentaires dans les textes communautaires.

Face à cette accélération de l'histoire, le Service de Traduction a évidemment dû adapter ses effectifs, ses structures et ses méthodes de travail. Ce sont le recrutement de traducteurs des nouveaux États membres, mais aussi la formation des «anciens» linguistes appelés à traduire les textes rédigés dans les nouvelles langues, qui ont posé les plus de problèmes.

Sur le plan des structures, le service a connu bien des mutations. Il a longtemps fait partie de la DG IX (Personnel et Administration) et comportait à l'époque une division par langue, tant à Bruxelles qu'à Luxembourg. En 1989, son premier Directeur général, Eduard Brackeniens, décide de le réorganiser complètement en lui donnant une structure «thématique»: le SDT se trouve alors découpé en sept groupes thématiques dont chacun est divisé en unités linguistiques. Par ailleurs, un coordinateur linguistique est nommé pour chaque langue et des services horizontaux (planning, terminologie, etc.) sont mis en place.

Au milieu des années 1990, le cap du million de pages traduites par an est franchi. Dès la même époque débutent les préparatifs du grand élargissement des années 2004/2007. Un millier de recrutements seront nécessaires à cet effet, ce qui n'ira pas, on l'a vu, sans poser quelques problèmes... Les traducteurs des nouveaux États membres seront tous affectés, du moins initialement, au site de Luxembourg.



En 2002, le SDT acquiert officiellement le statut de Direction générale et devient DGT. Une nouvelle réorganisation voit le retour à une structure «linguistique», avec la création de départements monolingues subdivisés en unités thématiques.

Il va de soi que les méthodes de travail des traducteurs, mais aussi des secrétaires, de la DGT ont bien changé avec le temps. La révolution informatique a totalement transformé le travail des traducteurs et le recours systématique à des bases de données terminologiques et à des mémoires de traduction a permis un accroissement sensible de la productivité. Quant aux secrétaires (aujourd'hui appelées AST), elles sont désormais libérées du fastidieux travail de frappe et peuvent se consacrer à des tâches plus gratifiantes en aidant les traducteurs dans la préparation de leurs travaux.

Ajoutons encore que d'importantes démarches ont été entreprises auprès des services demandeurs en vue de maîtriser la demande et d'améliorer la qualité des originaux, et que le recours à la traduction extérieure («free-lance») s'est largement accru.

À l'heure actuelle, le nombre de traducteurs approche les deux mille, les services linguistiques représentent 7,5 % des postes à la Commission et la production annuelle avoisine les deux millions de pages: des chiffres impressionnants qui sont sans doute appelés à évoluer encore au rythme des adhésions futures.

NB. Pour rédiger cet article, l'auteur a puisé de nombreuses informations dans l'ouvrage "La traduction à la Commission: 1958-2010" de Catherine Vieilledent-Monfort. Le texte intégral de cette publication peut être téléchargé en pdf à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/dgs/translation/publications/studies/translation_european_commission_fr.pdf



Année européenne du **vieillessement actif**
et de la **solidarité entre les générations 2012**



Yvette Demory

En lançant cette Année européenne 2012, la Commission vise à promouvoir la création d'une culture viable du vieillissement actif tout au long de la vie, englobant la notion de solidarité entre les générations. Le constat que les Européens vivent actuellement en meilleure santé et plus longtemps qu'auparavant met la société face à une série de défis. Seules des mesures concrètes permettront d'atteindre les objectifs fixés qui consistent à autoriser les personnes âgées à réaliser leur potentiel de bien-être et de participation à la société, tout en leur fournissant protection, sécurité et soins adéquats.

L'Année européenne 2012 contribuera à instaurer une culture du vieillissement actif en Europe comprenant un ensemble d'attitudes, de valeurs, d'objectifs et de pratiques que partageraient tous les Européens. Elle ambitionne d'aider au changement des mentalités et à la promotion, parmi les citoyens, de l'image des personnes âgées et de l'apport qu'elles peuvent offrir à la société. Pour ce faire, elle encouragera à modifier le mode d'organisation de notre société et à renouer les liens sociaux intra- et intergénérationnels.

Les autorités nationales, régionales et locales, les partenaires sociaux, les entreprises et la société civile seront invités à promouvoir un « vieillissement actif » de façon à tirer parti du potentiel des cinquantenaires et plus dont le groupe connaît une croissance expansionnelle importante. Conférences, événements, campagnes d'information, échanges d'idées et de meilleures pratiques appuieront la campagne.

Par ailleurs, cette année 2012 représentera une opportunité, pour les « baby-boomers » et les personnes âgées, de rester dans le monde professionnel et de faire partager leur expérience, de trouver des encouragements à garder un rôle actif dans la société et une aide afin de mener une existence saine et enrichissante.

Il serait donc souhaitable que les retraités se fassent entendre au cours de cette année 2012 et montrent qu'ils ne sont pas une minorité silencieuse. Expérience, sagesse et disponibilité sont de bons atouts et un bénévolat bien choisi peut devenir une source de grande joie pour le bénéfice de tous



- **Une nouvelle taxe française à laquelle nous avons échappé de justesse**
Jean-Bernard Quicheron

En période de vaches maigres, les gouvernements regorgent d'initiatives devant leur permettre de plumer les poules aux œufs d'or. La comparaison a intentionnellement de quoi faire sourire mais aussi de faire peur.

Le gouvernement français, toujours aussi imaginatif, avait envisagé de faire passer au parlement du pays un texte de loi lui permettant d'imposer les résidences secondaires des non-résidents en France (en sus des impôts déjà existants tels que taxe d'habitation, taxe professionnelle – pour les loueurs de biens immobiliers - taxe foncière) qu'ils soient Belges, Français ou d'autres nationalités,. Ceci se serait appliqué, bien entendu, aux fonctionnaires et agents de l'UE de nationalité française mais aussi d'autres nationalités.¹

L'argumentation employée – quelle imagination – consistait à dire que les non-résidents qui ne payent pas d'impôts sur le revenu ne contribuent pas à l'entretien des infrastructures françaises. Puisqu'ils bénéficient de ces dernières, ils devraient faire un effort financier supplémentaire. Il est clair que ceci aurait été particulièrement injuste à l'égard de ressortissants français non-résidents ayant leur revenu principal à l'étranger mais ayant en France d'autres revenus pour lesquels ils sont de toute façon imposés.

C'est donc dans le cadre de l'allègement de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) que le gouvernement français avait envisagé d'augmenter de 20 % la taxe foncière de biens immobiliers bâtis en France et détenus par des non-résidents. Cette taxe était censée rapporter au trésor public la coquette somme de 176 millions d'euros, soit environ 500 € par résidence. Cela aurait concerné 100.000 ménages belges. Le gouvernement français aurait renoncé à son projet suite à une rencontre entre le président français et plusieurs sénateurs représentant les Français de l'Etranger². Nombre de personnes s'étaient émues de ce projet, notamment le Ministre britannique des Affaires européennes, David Lidington.

Il semblerait que plusieurs éléments aient joué en faveur de la renonciation : la proximité de l'élection présidentielle française, les obstacles juridiques à l'instauration de cet impôt, l'égalité des citoyens devant l'impôt (les résidents y échappant), le droit européen et le principe de la territorialité de l'impôt (une taxe foncière doit revenir aux collectivités locales et non au budget central).



Bref, voilà, chose rare, une taxe foncière abandonnée. Il est en effet difficile en tant que simple citoyen de s'opposer à une taxe foncière. Merci aux représentants des Français de l'Etranger d'avoir œuvré dans ce sens, ce qui est également favorable à d'autres nationalités ayant choisi le sol français pour s'installer.

¹ http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl3406.asp#P1374_113709

² <http://www.ufe.org/>

❖ Questions générales

• **Faut-il encore manger de la viande ?***Jean-Pierre Dubois*

Un documentaire « Love MEAT ender », réalisé par Manu Coeman et Yvan Beck, sort dans les salles de cinéma à Bruxelles (www.lovemeatender.eu) ; il remet en cause l'élevage industriel et les modes de consommation de la viande, autant dans les pays développés que dans les pays émergents. Cette critique vient sans doute à point, à un moment où une série d'études permettent d'améliorer la connaissance par nombre d'éléments inquiétants.

Les qualités nutritionnelles de la viande ne sont pas en cause. Elle contient du fer facilement absorbé, de la vitamine B12 (indispensable pour les globules rouges) et les protéines contenant tous les acides aminés nécessaires. Ce qui pose question, ce sont les quantités énormes autant que la manière dont la viande est maintenant produite et consommée, avec les conséquences néfastes que cet accroissement a sur l'environnement, sur la santé et sur les équilibres alimentaires mondiaux.

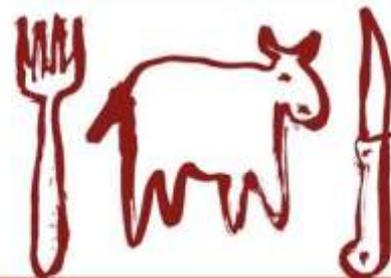
Le problème c'est l'élevage industriel, dont les effets sur l'environnement au niveau mondial sont d'ores et déjà aussi dramatiques que bien documentés. Selon les rapports de la FAO de 2006 et de 2009, la production de viande est la deuxième source dans le monde de gaz à effet de serre ; l'élevage est responsable de 1/5 des émissions à l'origine du réchauffement climatique, de 37% des émissions mondiales de méthane et de 64% des émissions d'ammoniac (cause des pluies acides). La production d'un kilo de bœuf engendre 30 fois plus de gaz à effet de serre qu'un kilo de blé. Les industries de l'élevage déversent chaque année 13 milliards de tonnes de substances chimiques de toutes sortes.

Plus de la moitié des terres de la planète est aujourd'hui consacrée à l'élevage (en y incluant les cultures destinées à l'alimentation du bétail), ce qui accroît considérablement la déforestation (comme au Brésil) et entraîne une diminution des terres arables. L'élevage massif détourne aussi des quantités d'eau considérables :

il faut cinq fois plus d'eau pour produire des protéines de bœuf que des protéines de soja. Une étude récente met d'autre part en évidence que les pollutions par les engrais azotés deviennent

AFFICHE Un kilo de Viande

Déforestation, émission de CO2,
pollution de l'eau et de la terre...
Il faut 5 à 10 kg de céréales pour produire un kg de viande :
IL N'Y EN AURA JAMAIS POUR TOUT LE MONDE !
(autant que le monde occidental en consomme)
IL EXISTE DES ALTERNATIVES !



**nuit gravement
à la santé de
la planète**

intolérables pour l'homme comme pour la nature ; or les engrais azotés servent essentiellement à produire de la nourriture pour l'élevage (Evaluation européenne d'Edimbourg, avril 2011³).

En ce qui concerne la santé, la même étude montre qu'en Europe des millions de personnes sont exposées à des niveaux d'azote trop élevés ; or « la production de protéines animales relâche au moins sept fois plus d'azote que la production équivalente de plantes riches en protéines ». L'Institut National du Cancer en France conseille en conséquence de limiter la consommation de viande rouge, car on connaît l'influence de celle-ci sur la survenue de plusieurs cancers, l'hypertension, la production de mauvais cholestérol, l'obésité, etc... Selon la FAO « environ 75% des nouvelles maladies qui ont affecté les humains depuis quinze ans sont causées par des pathogènes provenant d'animaux ou de produits d'origine animale ». Toutes ces données sont de notoriété publique.

Mais c'est au niveau des équilibres alimentaires mondiaux que l'élevage industriel présente les plus grands risques. La moitié des récoltes mondiales de céréales est actuellement consacrée à la nourriture des animaux. Une telle pression sur les surfaces agricoles disponibles, accentuée par la production de biocarburants et combinée à l'accroissement de la population mondiale, n'est pas soutenable à long terme. Surtout si on mesure en même temps la montée stupéfiante de la consommation mondiale de viande : en 2011 on a abattu 60 milliards d'animaux dans le monde. Qu'en serait-il en 2050, quand nous serons 9 milliards, si le mode de consommation occidental actuel se mondialisait ?

Ce n'est pas en étendant ce mode de consommation qu'on nourrira le milliard d'êtres humains qui souffrent actuellement de la faim dans le monde. C'est l'argument développé par Olivier De Schutter dans son rapport⁴ de mars 2011 devant le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU. Pour lui, il faut réorienter les investissements dans l'agriculture, préférer la polyculture, utiliser des semences traditionnelles et des engrais organiques. Les méthodes agrobiologiques seraient mieux adaptées que les engrais chimiques à l'augmentation de la production agricole et diminueraient les émissions de gaz à effet de serre. Cette approche est sans doute légitime mais est-elle généralisable ? D'autre part, n'oublions pas qu'il y a probablement un lien entre l'accroissement de la consommation de viande et la diminution de la pauvreté. Enfin, cette analyse n'est pas complètement valable pour les pays de l'Union, où les attaques contre la consommation de viande y sont ressenties comme une agression par les éleveurs européens « à l'herbe » qui ne pratiquent pas l'élevage industriel.

L'Europe demeure malgré tout une région du monde dans laquelle la consommation de protéines animales continue d'augmenter, moins cependant que dans les pays émergents. Ce qui n'empêche pas nos gouvernements et de nombreuses associations de sensibiliser le public aux avantages de l'élevage « à l'herbe » et aux aspects nutritionnels de cette problématique, dans le sens d'une baisse de la consommation de viande, comme le conseillent les nutritionnistes. Mais n'oublions pas que ce sont les excès des pratiques industrielles qui ont conduit aux conséquences dramatiques décrites ci-dessus, et non la consommation de viande en tant que telle. Et l'élevage industriel restera seul capable, pendant longtemps encore, de satisfaire la demande croissante de protéines animales dans le monde. A tous nos pays d'en corriger les inacceptables dérives.

³ http://www.inra.fr/l_institut/etudes/le_probleme_de_l_azote_en_europe

⁴ <http://www.journees-paysannes.org/Rapport-ONU-l-agroecologie-peut-doubler-la-production.html>

❖ **Les Européens qui ont fait l'histoire**• **Un livre sur Emile Noël**

Emile Noël, premier secrétaire général de la Commission européenne (1958-1987)

Un historien, le professeur Gérard Bossuat, publie chez Bruylant, un livre sur Emile Noël, qui se présente comme une biographie professionnelle couvrant près de 30 ans de la vie de la Commission.

Qu'apporte l'histoire du secrétaire général de la Commission européenne, Émile Noël, à la connaissance de cette Institution, à son rôle, et au processus de construction européenne ? Quelles réflexions inspire-t-elle aux responsables des États, de la Commission et des autres Institutions en 2011 ?

Dévoué à l'institution, modeste, Noël est le serviteur de la Commission et le défenseur de l'inspiration première des fondateurs. affaires de la Commission et de la position administrative sans pour décisions à la place du président et éclairé des présidents, mémoire de directement certains dossiers. La importante chez Noël, mais aussi ou l'Afrique. Surtout admiré pour Commission dont il devient d'abord d'Hallstein, Noël en assure le exécutifs puis s'impose habilement aux chefs d'Etats et de gouvernements lors des Conseils européens.



Il a une vue d'ensemble des Communauté en raison de sa autant prétendre prendre des du collègue. Inspirateur, conseiller l'institution, Noël a géré Turquie tient une place «l'Ostpolitik» de la Commission son action au sein même de la le mécanicien au temps pilotage à partir de la fusion des gouvernements lors des Conseils européens.

Ce sont les archives écrites et les entretiens accordés par de nombreux anciens commissaires et hauts fonctionnaires qui ont permis de broser le portrait d'un des éminents et peu connus fondateurs de l'unification européenne. Mais il faut en passer par une histoire complète de la Communauté européenne pour comprendre le rôle exact de son secrétaire général au sein des institutions communautaires et au dehors.

En comprenant le fonctionnement professionnel d'Emile Noël, on aura une vue très précise de la machine administrative communautaire, du jeu des directeurs généraux et des Commissaires, des relations avec les syndicats ou encore de la cellule de pilotage de l'Institution représentée par le président, son cabinet, et le secrétaire général. Noël nous fait entrer dans l'univers d'une institution en construction, fière de porter les espoirs de la nouvelle Europe, fière du nouvel idéal européen. Il est au cœur de réseaux d'influence où l'ont retrouve Jean Monnet dont il est un partenaire secret et utile pour l'élaboration des politiques du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Il soutient les éléments de la société civile et politique attachés à la construction communautaire. Noël n'est pas un utopiste. Il est un organisateur de l'utopie.

L'histoire de Noël est aussi celle des fonctionnaires et des Commissaires de la Commission venus de pays différents, avec leurs habitudes et leur culture, se révélant capables de travailler pour une cause commune que Noël sait parfaitement bien présenter. C'est l'histoire d'une

rencontre de plusieurs cultures administratives et politiques que les hauts fonctionnaires de la SDN avaient déjà vécue.

L'apport du normalien Émile Noël est à chercher dans la mise en place du système communautaire. Il n'aura cessé de le faire respecter par tous, y compris des présidents de Commission ou des Commissaires qui en auraient oublié l'esprit. Robert Marjolin l'avait défini comme un système «où chaque problème est réglé à son heure dans la confiance que les problèmes des autres seront aussi réglés le moment venu». Noël lui-même le décrit comme un système original où «la décision ne résulte pas d'un compromis du hasard, mais bien de la proposition indépendante d'une institution européenne». Ainsi cherche-t-il en permanence à optimiser le système communautaire. Noël est un militant sans concession de l'usage de la règle de la majorité qualifiée au Conseil. Il rappelle la force juridique des décisions des exécutifs communautaires «qui lient les États membres aussi complètement que le Traité lui-même». Il n'exclut pas la coexistence avec la coopération intergouvernementale et les dispositions communautaires *stricto sensu* à condition que la coopération intergouvernementale fonctionne dans le cadre du Conseil des ministres créé par les traités de Rome.

Ainsi Noël considère-t-il «fondamentalement erronée» une note, brillante, du chef de cabinet de Jenkins sur l'Union européenne, parce qu'elle propose de créer une Union politique européenne «en soi», pour ne pas répéter les erreurs, disait-elle, «qui ont conduit à donner au système communautaire un caractère trop contraignant, trop législatif». Il lutte contre l'affaiblissement de l'esprit communautaire des institutions, du fait de la contestation par la France de la mise en vigueur du vote à la majorité qualifiée en Conseil. Il voudrait que l'on redéfinisse le rôle du Conseil et du Coreper car le «Représentant permanent est aussi l'intercesseur de la Communauté auprès de son gouvernement, celui qui peut faire valoir les motivations de la Communauté auprès de son gouvernement, celui qui peut faire valoir les préoccupations des gouvernements partenaires, l'intérêt de conclure» (Emile Noël, conférence, septembre 1987). Noël estime que le système communautaire est le secret du succès de l'intégration.

Il ressort des trente années bruxelloises de Noël que le secrétaire général est animé d'une foi indéfectible pour les Institutions européennes et singulièrement pour la Commission comme source de l'esprit et de la pratique communautaires, faite de partage des souverainetés nationales et de la volonté commune d'aller vers une «gouvernance» commune de l'Europe unie. Noël est de fait un grand politique convaincu des bienfaits d'un système communautaire, porteur d'un projet fédéral qu'il ne veut pas promouvoir immédiatement, car il faut d'abord construire patiemment une doctrine et une pratique du système communautaire bénéfique à tous, États comme citoyens. Il croit à la volonté des hommes et des institutions de faire avancer la société européenne vers plus de solidarité institutionnelle. «La cause européenne était le critère de sa pensée et de son action sans déviation ni faiblesse», observe un de ses adjoints, l'allemand Klaus Meyer. Or, Noël remarque avec inquiétude une désagrégation de ce système sous la poussée des grands États qui récupèrent à travers le Conseil européen la capacité, d'une part d'afficher leurs intérêts nationaux, d'autre part de modeler à leur gré les domaines d'application du système communautaire. Émile Noël, citoyen d'un nouveau monde, pionnier efficace de nouvelles pratiques intereuropéennes serait-il gênant au point d'inquiéter les gouvernements, ce qui expliquerait qu'il ne soit guère connu ?

Gérard Bossuat, Professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise, Chaire Jean Monnet ad personam, Histoire de l'intégration européenne. Avril 2011

❖ Ils nous ont quittés

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Date de décès</i>
<i>ALONSO MADERO Antonio</i>	<i>1936 / 05 / 13</i>	<i>2011 / 03 / 30</i>
<i>ANDREOLI Giovanni</i>	<i>1944 / 01 / 26</i>	<i>2011 / 04 / 04</i>
<i>BARZI Dante</i>	<i>1929 / 01 / 11</i>	<i>2011 / 04 / 19</i>
<i>BROOHAERTS Jan</i>	<i>1940 / 10 / 25</i>	<i>2011 / 04 / 25</i>
<i>CARELLI Giovanni</i>	<i>1925 / 01 / 22</i>	<i>2011 / 05 / 22</i>
<i>CIMAGLIA Giovanna</i>	<i>1938 / 10 / 28</i>	<i>2011 / 05 / 25</i>
<i>CLARK Timothy</i>	<i>1940 / 11 / 13</i>	<i>2011 / 06 / 03</i>
<i>COLLING Armand</i>	<i>1932 / 07 / 29</i>	<i>2011 / 05 / 28</i>
<i>CONSTANTINOU Nicolas</i>	<i>1921 / 10 / 26</i>	<i>2011 / 04 / 24</i>
<i>CRENNA Renzo</i>	<i>1926 / 11 / 19</i>	<i>2011 / 04 / 05</i>
<i>CULMANN Yvonne</i>	<i>1924 / 12 / 05</i>	<i>2011 / 06 / 13</i>
<i>DAVID Jacques</i>	<i>1922 / 12 / 15</i>	<i>2011 / 05 / 08</i>
<i>DAVIS Michael</i>	<i>1923 / 06 / 09</i>	<i>2011 / 04 / 07</i>
<i>DE BOODT Hendrik</i>	<i>1929 / 02 / 27</i>	<i>2011 / 05 / 17</i>
<i>DE IULIIS Raimondo</i>	<i>1936 / 07 / 23</i>	<i>2011 / 04 / 12</i>
<i>DE MICHELIS Claudio</i>	<i>1941 / 08 / 06</i>	<i>2011 / 05 / 28</i>
<i>DEBEIR René-Pierre</i>	<i>1928 / 11 / 04</i>	<i>2011 / 06 / 02</i>
<i>DECISI Enrica</i>	<i>1929 / 11 / 07</i>	<i>2011 / 04 / 02</i>
<i>DEKKER Jan</i>	<i>1930 / 10 / 31</i>	<i>2011 / 05 / 14</i>
<i>DI GIACOMO Giovanni</i>	<i>1940 / 06 / 24</i>	<i>2011 / 06 / 06</i>
<i>DUGIMONT Jacques</i>	<i>1935 / 05 / 21</i>	<i>2011 / 05 / 15</i>
<i>FALCONER Penelope</i>	<i>1939 / 10 / 21</i>	<i>2011 / 05 / 18</i>
<i>FINI Mariano</i>	<i>1937 / 02 / 05</i>	<i>2011 / 05 / 31</i>
<i>FUX Jeannette</i>	<i>1925 / 04 / 19</i>	<i>2011 / 05 / 15</i>
<i>GERMER Nevil</i>	<i>1922 / 09 / 03</i>	<i>2011 / 06 / 06</i>
<i>GIANDON Luciano</i>	<i>1931 / 10 / 09</i>	<i>2011 / 05 / 24</i>
<i>GODIN Rachel</i>	<i>1932 / 09 / 27</i>	<i>2011 / 04 / 08</i>
<i>GUBIANI Riccardina</i>	<i>1950 / 06 / 03</i>	<i>2011 / 04 / 04</i>
<i>GUIBAL Jean-Claude</i>	<i>1938 / 04 / 09</i>	<i>2011 / 05 / 24</i>
<i>HECKER Andreas-Peter</i>	<i>1941 / 09 / 02</i>	<i>2011 / 05 / 14</i>
<i>HEYMANS Francisca</i>	<i>1924 / 03 / 10</i>	<i>2011 / 04 / 07</i>
<i>JAARSMA Reinder</i>	<i>1933 / 07 / 09</i>	<i>2011 / 04 / 10</i>
<i>JACOBY Jean-Pierre</i>	<i>1937 / 03 / 05</i>	<i>2011 / 06 / 10</i>
<i>JUNCK Anneliese</i>	<i>1931 / 01 / 12</i>	<i>2011 / 05 / 31</i>
<i>KAYSER Fernande</i>	<i>1922 / 03 / 15</i>	<i>2011 / 06 / 12</i>
<i>KRAUS Wolfgang</i>	<i>1934 / 06 / 30</i>	<i>2011 / 05 / 17</i>
<i>LALOY Monique</i>	<i>1937 / 10 / 21</i>	<i>2011 / 06 / 02</i>
<i>LECLOUX Louis</i>	<i>1935 / 05 / 04</i>	<i>2011 / 05 / 07</i>
<i>LEESCH Marie-Therese</i>	<i>1933 / 02 / 10</i>	<i>2011 / 05 / 03</i>
<i>LESIRE Claude</i>	<i>1933 / 07 / 27</i>	<i>2011 / 05 / 28</i>
<i>LEVECQ Marcel</i>	<i>1925 / 12 / 27</i>	<i>2011 / 04 / 20</i>
<i>LINOSA Aurelia</i>	<i>1934 / 08 / 31</i>	<i>2011 / 04 / 23</i>
<i>LYNGE Paul</i>	<i>1939 / 03 / 17</i>	<i>2011 / 04 / 23</i>
<i>MARTELLI Giordano</i>	<i>1935 / 03 / 31</i>	<i>2011 / 04 / 29</i>
<i>NOVIELLO Costantino</i>	<i>1941 / 09 / 16</i>	<i>2011 / 04 / 14</i>
<i>OHLS Bruno</i>	<i>1936 / 10 / 15</i>	<i>2011 / 04 / 28</i>

<i>ORERO Eliane</i>	<i>1942 / 04 / 23</i>	<i>2011 / 05 / 30</i>
<i>PETERMANN Gianfranco</i>	<i>1947 / 08 / 23</i>	<i>2011 / 06 / 17</i>
<i>PHILIPSEN Lars</i>	<i>1958 / 04 / 02</i>	<i>2011 / 05 / 23</i>
<i>RESTIVO Rito</i>	<i>1940 / 06 / 18</i>	<i>2011 / 05 / 22</i>
<i>RICHTER Doris</i>	<i>1917 / 06 / 21</i>	<i>2011 / 05 / 31</i>
<i>RIOTTE Andre</i>	<i>1928 / 08 / 02</i>	<i>2011 / 04 / 14</i>
<i>ROOSENS Geert</i>	<i>1958 / 09 / 28</i>	<i>2011 / 03 / 16</i>
<i>SCHNEIDER Simone</i>	<i>1920 / 12 / 02</i>	<i>2011 / 05 / 19</i>
<i>SCHOOLMEESTERS Daniel</i>	<i>1952 / 02 / 25</i>	<i>2011 / 04 / 12</i>
<i>SIMONNET Raymond</i>	<i>1929 / 04 / 15</i>	<i>2011 / 06 / 12</i>
<i>STEVART Alain</i>	<i>1943 / 04 / 01</i>	<i>2011 / 06 / 09</i>
<i>STEWART John</i>	<i>1934 / 01 / 23</i>	<i>2011 / 04 / 08</i>
<i>SUSANNE Karel</i>	<i>1926 / 07 / 20</i>	<i>2011 / 05 / 13</i>
<i>SZYMANSKI Nicole</i>	<i>1950 / 08 / 31</i>	<i>2011 / 05 / 20</i>
<i>TANG Phat-Minh</i>	<i>1952 / 06 / 15</i>	<i>2011 / 04 / 15</i>
<i>TIRELLI Adrien</i>	<i>1930 / 09 / 25</i>	<i>2011 / 05 / 21</i>
<i>TOFFANO Nerino</i>	<i>1924 / 09 / 28</i>	<i>2011 / 03 / 16</i>
<i>VANBELLE Cyriel</i>	<i>1934 / 07 / 23</i>	<i>2011 / 06 / 28</i>
<i>VAN DER STIJL Erik</i>	<i>1928 / 04 / 01</i>	<i>2011 / 05 / 24</i>
<i>VANHENGEL Leo</i>	<i>1936 / 06 / 23</i>	<i>2011 / 04 / 04</i>
<i>VAN SOLINGE Alain</i>	<i>1950 / 02 / 22</i>	<i>2011 / 04 / 12</i>
<i>WISSELS Gerard</i>	<i>1927 / 03 / 31</i>	<i>2011 / 04 / 21</i>
<i>WOLFF Andre</i>	<i>1920 / 11 / 22</i>	<i>2011 / 05 / 19</i>

❖ **Brèves**• **Michel Barnier à l'Université Humboldt à Berlin**

Onze ans après Joschka Fischer, ancien ministre allemand des affaires étrangères, et son fameux discours sur l'intégration européenne, Michel Barnier, commissaire au Marché intérieur, a prononcé dans le même cadre de l'Université Humboldt de Berlin un discours remarqué sur l'Union européenne. L'occasion en était le 9 mai, jour de la fête de l'Europe.



Barnier souhaite une Europe forte sur le plan extérieur. Le Service pour l'action extérieure devrait s'appeler Ministère européen des affaires étrangères et devenir le lieu d'une culture diplomatique commune : « c'est dans ce service que se forgeront progressivement une culture et une identité communes ». D'autre part le moment est venu de relancer le chantier d'une Communauté européenne de défense « dans le cadre d'une *coopération structurée* telle qu'elle est désormais possible avec le Traité de Lisbonne ». Barnier estime qu'un échec de l'Union pour sa propre sécurité et sa défense serait lourd de conséquences.

La nouvelle Europe que Barnier appelle de ses vœux doit être une véritable « Fédération des Etats nations » (on reconnaît ici la formule utilisée par Jacques Delors) et elle devra avoir un jour un président unique cumulant la mission de président du Conseil européen et celle de président de la Commission, une avancée « majeure et symbolique » que, selon lui, les rédacteurs du traité de Lisbonne ont pris soin de ne pas interdire.

D'après *Europa et Europe 1*

- **L'Europe lancera ses premiers satellites en octobre 2011**

Les deux premiers satellites du système de navigation européen Galileo seront lancés le 20 octobre 2011 de la base européenne de Kourou à l'occasion du vol inaugural de la fusée Soyouz. C'est ce qu'a annoncé le commissaire à l'industrie Antonio Tajani en précisant que le système coûtera finalement moins cher que prévu. « Nous n'utiliserons pas l'ensemble des 3,4 milliards d'euros budgétisés pour les années 2007-2013...l'argent épargné sera utilisé pour acheter des satellites dont l'acquisition n'était pas prévue sur l'enveloppe de 3,4 milliards ».



Galileo nécessite dix-huit satellites en tout qui devraient d'ici à 2019 tourner en orbite autour de la terre. Le système fournira à l'Europe un «système GPS très précis», mais doit surtout rendre le vieux continent « indépendant d'une technologie devenue toujours plus critique, y compris dans des domaines stratégiques comme la distribution électrique et les télécommunications », a ajouté Tajani. Il a expliqué que la date de lancement avait été décidée après un examen détaillé sous la houlette de l'agence spatiale européenne ESA. Normalement, Galileo devrait entrer en fonction, sous une forme limitée, en 2014.

Source : *Data News* et *Les Echos*

- **Solar Impulse, Solarflugzeug schafft EU-Flug**

Die «Solar Impulse», das rein mit Sonnenenergie betriebene und von der EU unterstützte Flugzeug des Schweizer Vordenkers Bertrand Piccard, hat den Flug vom schweizerischen Payerne zur belgischen Hauptstadt und Europa-Zentrale Brüssel am 13. Mai 2011 nach 13 Stunden geschafft. Pilot André Borschberg bestätigte, dass es beim Flug keine besonderen Probleme gegeben hätte. «Mit diesem Flug wollen wir die politischen Entscheidungsträger ermutigen, eine ehrgeizige Energiepolitik zu betreiben », sagte Piccard nach der Landung. Es sei « verrückt », dass die Menschheit pro Stunde eine Milliarde Tonnen Erdöl verbrauche.



Der Solarflieger hat mit 64 Metern die Spannweite einer Boeing 777 und ist mit 12.000 Solarzellen bestückt. Er wird von vier Elektromotoren angetrieben. Da das Flugzeug mit einer Geschwindigkeit von nur 70 Stundenkilometern sehr langsam ist und die Aufwinde nicht zu stark sein durften, war die Landung in Zaventem in die Abendstunden gelegt worden.

Die «Solar Impulse» hatte vergangenen Sommer schon einmal Geschichte geschrieben, als sie als erstes bemanntes Flugzeug, das nur durch Sonnenenergie betrieben wird, einen Tag und eine Nacht ununterbrochen flog. Der damalige Rekordflug in der Schweiz dauerte insgesamt 26 Stunden. Tagsüber hatten die Solarzellen die Batterien aufgeladen, sodass das Flugzeug auch bei Dunkelheit in der Luft blieb.

Aus *Der Spiegel* und *Independence*, das Magazin für Energiefreiheit

- **Retour d'un train mythique**

Voici une nouvelle qui réjouira les Amis du Rail ! De 1894 à 1914, un train reliait Saint-Pétersbourg à Nice⁵. Depuis le 23 septembre 2010, un train relie Moscou à Nice traversant 7 pays en 2 jours: la Russie, la Biélorussie, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche, l'Italie et la France. Parcourant 3.300 km, il met 50 heures 23 minutes à réaliser le trajet.



Il est exploité par les Russes, avec du personnel et du matériel russe ; la SNCF participe à la commercialisation des billets.

Le train (qui n'a pas encore de nom) est composé de 12 voitures capables d'accueillir 136 voyageurs, plus les 28 membres du personnel : 2 wagons restaurant, 1 voiture de seconde classe, 6 voitures de 1^{ère} classe et 3 voitures de catégorie « luxe ».

Commercialisé à partir de 306,- euros en 2^e classe (trois lits par compartiment) et 459,- euros en 1^{ère}, le voyage en cabine de luxe coûte 1.200,- euros (un ou deux lits, une douche et des toilettes).

Véritable croisière ferroviaire, le « slow travel » semble remporter un certain succès puisque 2.000 voyageurs ont déjà emprunté la ligne depuis son lancement en septembre 2010 !

Sources : « *Le Courrier International* » et Google.

- **L'Union européenne 'super observateur' à l'ONU**

Le 3 mai 2011, l'Union européenne a obtenu le statut de « superobservateur » aux Nations Unies. Ce statut lui offre des droits spéciaux au sein de l'Assemblée générale. Il est le résultat (92 voix pour, 2 abstentions) d'un lobbying actif mené par la Haute représentante, Catherine Ashton, et les ambassadeurs des Etats membres de l'Union. Certains petits Etats ont exprimé leur inquiétude sur le fait de donner à l'UE des droits spéciaux pour parler à l'Assemblée générale avec les «grands groupes» et un droit de réponse dans les débats.

⁵ Nice a une longue tradition d'accueil des Russes qui remonte aux années 1850

Jusqu'à maintenant, seules les missions d'observateurs du Vatican et de l'Autorité palestinienne avaient de droit de répondre lors des débats.
D'après Le Monde et AFP

❖ **Les lecteurs nous écrivent**

1. De la part de Jacques-René Rabier le 24 mai 2011 à l'attention de Daniel Guggenbühl

Cher Collègue,

J'ai lu avec grand intérêt votre article dans "L'Écrin" n°54 sur "*Lisbonne, un an après*", car je n'avais pas participé à cet échange de vues dans le cadre de l'EPC. Vos dernières lignes m'ont particulièrement intéressé, car je pense, moi aussi, que la fusion, à terme des fonctions de Président du Conseil européen et de Président de la Commission est une "*affaire à suivre*".

Cette idée, d'après ce que j'en sais, a été lancée en 2001 par le professeur Jean-Louis Quermonne, dans son petit livre "L'Europe en quête de légitimité" (Presses de Sciences Po, Paris). Elle a été reprise, à titre personnel, par Michel Barnier, le 25 janvier 2011, devant la Commission des Affaires européennes du Sénat français, et tout récemment, dans un discours à l'Université Humboldt, de Berlin. Cf. l'Agence "Europe", 11/05/2011, p.5..

Ne serait-il pas opportun d'approfondir la discussion à ce sujet, par exemple en faisant inviter Barnier dans un cadre universitaire (ou autre) bruxellois ?

Bien cordialement

2. Réponse de Daniel Guggenbühl à Jacques-René Rabier le 27 mai
Objet : Ecrin 54 : votre courriel du 24 mai 2011

Cher Collègue et Ami,

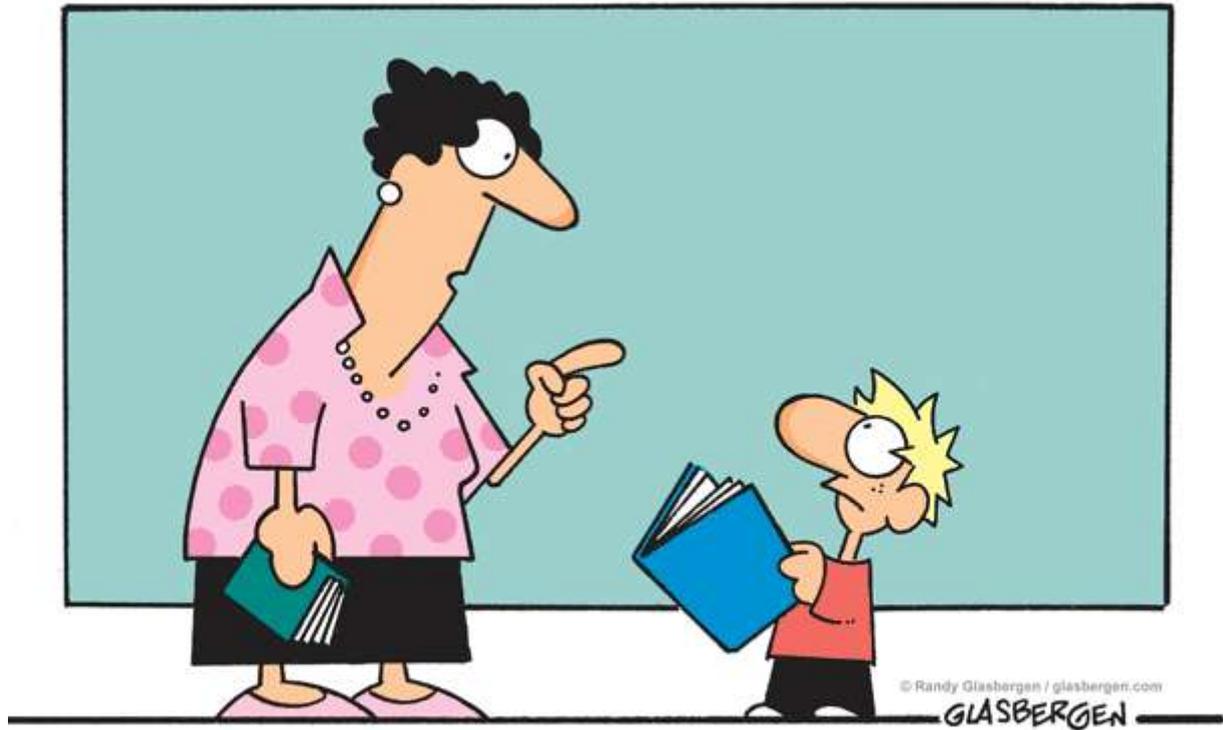
Merci de votre réaction à mon article sur Lisbonne. Nous en avons parlé brièvement le 25 mai dans le cadre du Comité de rédaction de l'Ecrin : votre courriel sera publié dans le prochain numéro de notre périodique. Nous avons déjà prévu de publier, dans cette livraison, une "Brève" relative à l'allocution de Michel Barnier à l'université Humboldt.

A titre personnel, je pense - comme vous, me semble-t-il - que la question d'une présidence unique de l'Union européenne mériterait d'être abordée sereinement, dans un cadre approprié, même si elle soulève pas mal d'interrogations politiques et juridiques. L'intervention de Barnier à Berlin me paraît intéressante et significative. Pour ce qui est d'une initiative éventuelle des "Anciens" à cet égard, les responsables de la Section Belgique de l'AIACE ne manqueront pas d'y réfléchir. Avec mes sentiments collégiaux

Daniel Guggenbühl

❖ **Rions un peu !**

- **Apprendre à lire !**



Cela s'appelle "lire". C'est comme cela que les gens installent de nouveaux logiciels dans leur cerveau.



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Section Belgique

11/07/2011

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
Vice-présidents	Dominique Deshayes Ludwig Schubert	relations avec le PMO Statut, Pensions et Méthode
Secrétaire	Yvette Demory (*)	culture, loisirs, conférences Contrôle accès au site web
Trésorier	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
Membres	Pierre Blanchard Giangaleazzo Caioli Ian Collisson Thérèse Detiffe Michel Foucault Jeannine Franchomme Philippe Loir Jean-Bernard Quicheron Eliane Van Tilborg	caisse et assurance maladie affaires juridiques et assurances maladie maisons de repos culture, loisirs, conférences relation avec les Comités paritaires nouveaux projets maisons de repos actions sociales rédacteur en chef de l'Écrin nouveaux projets maisons de repos

(*) assistée de *Norbert Vogel* pour la gestion du Secrétariat

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	Suppléants	Philippe Loir Jeannine Franchomme
-------------------	--	-------------------	--------------------------------------

Permanence au Secrétariat

Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

LUNDI	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert	JEUDI	Yvette Demory Gill Gavison Betty Muller Norbert Vogel
MARDI	Jeanine Devos Maria Teresa Petrillo	VENDREDI	Maria del Carmen Pérez Maria Teresa Petrillo Norbert Vogel
MERCREDI	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Maria del Carmen Perez		

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

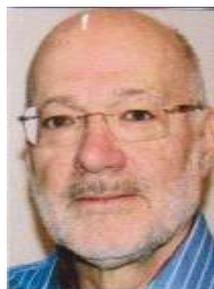
SC29 00/33 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759

E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - <http://www.aiace-be.eu>

C:\Documents and Settings\Suzanne\Mes documents\L'Écrin\N° 55\ecrin 55.doc

COMPOSITION DU CONSEIL d'ADMINISTRATION RÉPARTITION DES DOSSIERS (03.07.2011)

Responsables (par ordre alphabétique)



Pierre Blanchard



Cairoli Giangaleazzo



Ian Collisson



Yvette Demory



Dominique Deshayes



Thérèse Detiffe



Michel Foucault



Jeannine Franchomme



Philippe Loir



Gilbert Lybaert



Jean-Bernard Quicheron



Ludwig Schubert



André Vanhaeverbeke



Eliane Van Tilborg



Norbert Vogel

Présidence

- ✓ Suivi des dossiers
- ✓ Expertise des Anciens

André Vanhaeverbeke

Secrétariat de la Section

- ✓ Comptes rendus et suivi des décisions réunions du CA
- ✓ Gestion du secrétariat
- ✓ Organisation des AG statutaires

Yvette Demory
assistée de *Norbert Vogel*

Activités sociales

- ✓ Aide aux personnes en difficulté en partenariat avec la Commission,
- ✓ Organisation et formation du groupe des bénévoles sociaux.
- ✓ Mise à jour de la brochure «Entraide sociale »

Philippe Loir

Maisons de repos

- ✓ Evaluation des maisons de repos existantes et conseils aux adhérents
- ✓ Examen de nouveaux projets de maisons de repos

- ✓ Traitement des cas ponctuels liés aux Pensions et/ou aux frais
- ✓ médicaux gérés par le PMO
- ✓ Affaires juridiques et assurances maladie complémentaires

Ian Collisson
Eliane Van Tilborg
Jeannine Franchomme

Dominique Deshayes
Giangaleazzo Cairoli

Suivi des politiques du personnel des Institutions européennes

- ✓ Statut, Pensions, Méthode
- ✓ Caisse et assurance maladie
- ✓ Relations avec les Comités paritaires

Ludwig Schubert

Pierre Blanchard

Michel Foucault

Finances

- ✓ Trésorier
- ✓ Gestion des effectifs, statistiques,
- ✓ Webmaster

Gilbert Lybaert

Loisirs et culture

- ✓ Organisation de voyages, excursions, visites,
- ✓ Expositions, conférences, ...

Thérèse Detiffe
Yvette Demory

Communication

- ✓ Écrin : rédacteur en chef et mise en pages

Jean-B. Quicheron

Site de la Section

- ✓ Contrôle accès au site

Gilbert Lybaert
Yvette Demory

Consultation des adhérents

- ✓ Promotion des buts de l'Association
- ✓ Enquêtes auprès des adhérents

Jeannine Franchomme

NB. Conseils en informatique : Margarethe Braune.

